

L'adoption internationale... (Suite de la première page)

voulaient adopter un enfant vietnamien. Elle leur fait valoir alors qu'il serait plus facile et moins coûteux d'adopter un enfant en Haïti.

Au début de janvier suivant, l'agence est incorporée. Selon ses lettres patentes, elle a pour objet notamment d'aider l'enfance par delà les frontières en facilitant l'adoption internationale, de les soigner au Canada ou dans leur pays d'origine, de recruter des volontaires pour faire de la sollicitation, la cueillette ou l'envoi de matériel là où le besoin s'en fait sentir, de renseigner le public sur le sort des enfants que la corporation a pour but d'aider, d'organiser des souscriptions publiques et de donner des reçus de charité le cas échéant, de donner assistance financière à des œuvres exclusivement consacrées à des fins charitables ou humanitaires.

Les activités de Enfance Tiers-Monde vont bon train au début de 1975. Plusieurs dossiers sont ouverts, dont certains en vue de l'adoption d'enfants en Colombie, mais la majorité en Haïti.

Certains couples déboursent alors \$211, d'autres \$300, d'autres plus de \$400 au cours des mois suivants.

Ces montants sont requis aux dires de l'agence pour des certificats, des frais téléphoniques, pour les frais de traduction de dossiers (dans le cas de la Colombie). A certains parents, l'agence réclamera plus tard des montants d'argent pour défrayer les coûts des pensions des enfants recueillis en Haïti.

Auparavant, pour la constitution de leurs dossiers, les parents avaient dû produire divers documents notariés, une dizaine environ, dont les certificats de naissance, de mariage, des lettres de recommandation. Ils ont dû, dans le cas des adoptions en Haïti, signer des documents déclarant qu'ils "sont reconnaissants au gouvernement haïtien de leur accorder le passeport de..." (suit un espace en blanc où le nom de l'enfant devrait plus tard être inscrit) que nous avons adopté". Ils s'engagent de plus à rappeler à l'enfant son pays d'origine et vont même jusqu'à s'engager, "dans l'intérêt même de l'enfant, par discrétion, courtoisie envers le pays, d'éviter toute publicité, propagande de quelque nature, à quelque moment que ce soit tant au Canada que dans un autre pays".

Ils donnent à un avocat (espace encore laissé en blanc pour que son nom soit plus tard inscrit) le pouvoir d'agir pour eux afin de procéder à l'adoption d'un enfant et de faire le nécessaire pour assurer le départ de l'enfant dans le respect des lois du pays.

Madame St-Jean s'engage, de son côté, dans un document marqué du sceau de l'agence, à voir au bon déroulement des procédures légales dans la province de Québec.

Des engagements vains

Comme on le sait, toutes ces formalités, et bien d'autres accomplies dans le cas d'adoption en Colombie, donneront peu de résultats.

Au cours de l'année 1975, madame St-Jean fera au moins quatre voyages en Haïti. Certains dossiers remplis par des parents ne quiteront jamais les classeurs à Québec.

En Haïti, elle recueillera des enfants (une quinzaine, selon un document, une quarantaine d'autres certains témoignages). Ces enfants seront placés en pension chez des personnes recrutées par elle. Au cours de cette période, des sommes supplémentaires sont réclamées à certains parents pour défrayer cette pension qui se serait élevée, d'après madame St-Jean, à \$80 par mois pour les enfants en bas âge, et à \$40 pour les enfants plus âgés. Devant le peu de progrès, et la méfiance qui les gagne, certains parents refuseront alors de verser ces montants.

En juin 1975, alors que madame St-Jean poursuit ses activités au nom de l'agence, Haïti ferme ses frontières à l'adoption internationale. Le ministère de l'Intérieur, dirigé à l'époque par M. Paul Blanchet, refusera désormais de délivrer des passeports aux enfants.

Cette restriction, qui fut connue peu de temps après au Canada, n'empêcha pas madame St-Jean de poursuivre là-bas ses activités.

Me Monique Perron, avertie de cette décision, recommandera à madame St-Jean d'aviser les parents de la situation qui prévaut.

Entre juillet et octobre 1975, au moins dix-huit jugements d'adoption sont obtenus.

Plusieurs parents ont reçu des documents faisant état de leur paternité ou maternité nouvelle. Certains avaient reçu des photos de leur enfant.

Trois parents se sont rendus en Haïti en octobre 1975 pour plaider leur cause auprès du ministre de l'Intérieur qui se montre alors inflexible.

Les événements se précipitèrent en début de 1976. En janvier, l'ambassade haïtienne à Ottawa était saisie du cas de quatre enfants déjà adoptés là-bas. C'est d'abord à partir de ces cas que le ministère québécois des Affaires sociales agira par la suite.

En février, des parents tentent à plusieurs reprises de rejoindre madame St-Jean à Québec. Son séjour en Haïti se prolonge et la ligne téléphonique de Québec est finalement coupée.

Pendant ce temps, en Haïti, par suite des changements au ministère de l'Intérieur, on commence à entrevoir la possibilité que des passeports soient débloqués.

Entre-temps, des plaintes contre Enfance Tiers-Monde sont adressées soit au ministre des Affaires sociales, à l'époque de M. Claude Forget, soit aux services de l'adoption du MAS ou au CSS de Québec.

Le 13 février 1976, un parent qui a entamé des procédures pour adopter un Colombien adresse une plainte au ministre Forget qui répond deux mois plus tard dans les termes suivants: "Il n'existe, écrit-il, aucune possibilité de recours en dehors de ceux qu'offre le droit civil ou le droit criminel". Dans un même souffle, faisant état des trous existant dans la loi de l'adoption, il renvoie son correspondant à un avocat qui pourrait le conseiller.

Il faudra attendre mars 1976 pour qu'une action collective soit entreprise. Le CSS de Québec, alerté par de nombreuses plaintes de parents en colère contre la Sauvegarde de l'en-

fance et contre le ministère des Affaires sociales, convoque alors une réunion d'information.

Vingt-deux couples pris aux mailles d'Enfance Tiers-Monde y participent. Le CSS offre les services d'un conseiller juridique et propose d'écrire une lettre à cinquante couples dont le cas est connu par ses services pour les informer des résultats de cette rencontre.

Le CSS fait alors état d'une enquête effectuée auprès de dix couples. Cette enquête démontre que les parents ont versé \$400 en moyenne à l'agence. Deux d'entre eux ont reçu un enfant. Ces couples affirment avoir reçu de l'agence des informations inexactes ou contradictoires. Ils attendaient depuis neuf mois en moyenne et se plaignaient du manque d'organisation dont avait fait preuve la directrice de Enfance Tiers-Monde.

Un comité de cinq parents est alors formé. Il verra à récupérer les dossiers de ceux qui se désistent pour éviter que l'agence ne continue d'agir comme mandataire des parents.

Les dossiers de ceux qui se sont désistés ont été récupérés difficilement par la suite.

Le CSS de Québec ne s'est pas davantage mouillé dans cette histoire, faisant valoir que l'adoption internationale n'était pas placée sous son autorité.

Aucun fonctionnaire des Affaires sociales n'a été détaché pour s'occuper de cette épineuse question. Personne n'est allé voir en Haïti ce qui se passait.

Les fonctionnaires fédéraux avertis de la chose y allèrent avec des gants blancs.

On pratiqua partout la politique de l'autruche.

En mai 1976, des parents déposaient une plainte à la Sûreté de Québec. Une enquête a été ouverte. Jusqu'ici, plus de soixante-cinq cas de parents embarqués dans cette histoire ont été relevés. L'enquête n'est pas encore terminée.

Pendant ce temps, douze enfants aux noms québécois sont toujours en Haïti. Des dizaines d'autres ont été recueillis là-bas en pension sans être adoptés. On ne sait pas ce qu'il advient d'eux.

Plusieurs des parents impliqués croient que ceux qui ont reçu un enfant d'Haïti ne le doivent qu'à leur propre initiative.

Demain: L'adoption internationale, des fois ça fonctionne: la "filière" hondurienne.

Le saviez-vous?

Un rayon laser peut extraire d'une seule cellule un élément qui mesure moins d'un dix millièmes de pouce de diamètre — une quantité trop fine pour la plus fine des aiguilles de dissection (UPI).

Le RCM au bord de l'éclatement

par Lise LACHANCE
du bureau du Soleil

MONTREAL — Le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), qui avait livré une chaude lutte au maire Drapeau lors des dernières élections dans la métropole, est au bord de l'éclatement.

Le choc est survenu en fin de semaine, au cours de la poursuite de son congrès dont le programme n'avait pu être épuisé en décembre. L'occasion: la demande de réintégration de deux membres-conseillers municipaux qui ont donné leur démission du parti durant la dernière campagne électorale (comme l'exigeaient les règlements du RCM) afin de se lancer dans la lutte au niveau provincial, sous la bannière d'une nouvelle formation, L'Alliance démocratique.

Alors que l'organisation du quartier auquel appartiennent MM. Nick Auf Der Maur et Bob Keston recommandait leur acceptation au sein du parti, la requête a été battue par une voix, la majorité des deux-tiers étant requise.

"Un suicide politique"

Les supporters des deux hommes, parmi lesquels on remarquait M. Paul Cliche, candidat défait à la présidence

du RCM le mois dernier et plusieurs conseillers municipaux du mouvement, sont partis en claquant la porte. Pour eux, l'assemblée venait de refuser la réintégration de deux membres très actifs et, qui plus est, modérés. C'était pour ces centristes, la seconde gifle en deux mois. En effet, lors de la première partie du congrès, en décembre, l'assemblée avait élu une équipe considérée comme radicale.

"Ce n'est plus le RCM. C'est un groupuscule marxiste", a déclaré au SOLEIL, samedi M. Cliche. Le permanent de la CSN a expliqué que, après les assises de décembre, de très nombreux membres du RCM se sont désintéressés du parti à cause de sa nouvelle orientation. La démobilitation a été telle que la moitié seulement des 345 délégués de décembre se sont présentés au congrès de samedi. Ce pourcentage d'absentéisme s'élève à 75 pour cent si on considère uniquement l'aile modérée et grimpée même à 90 p.c. pour certains quartiers du nord et de l'est de la ville.

M. Cliche estime que la journée de samedi aura été l'occasion d'une nouvelle démobilitation des modérés. D'où son jugement sur le "groupuscule marxiste". Et de poursuivre: "C'est un suicide politique."

Pendant ce temps-là, le pasteur Claude de Mestral, membre actif du

RCM, déclarait à notre journal: "Ca va faire crever l'abcès. Le petit groupe de marxistes ne va pas pouvoir garder le pouvoir".

M. Auf Der Maur, un des deux exclus, n'écarter pas l'éventualité de la fondation d'un nouveau parti. Le vice-président lui-même du RCM, M. Robert Petrelli, entend décider au cours de la semaine s'il demeurera dans ses rangs.

Precisons qu'à la suite du premier vote, samedi, plusieurs membres sont intervenus pour réclamer un nouveau vote, étant donné la marge minime d'une voix. L'assemblée a acquiescé mais la décision d'exclure MM. Keston et Auf Der Maur a été maintenue. Les supporters qui avaient quitté la salle en fureur n'y étant pas revenus. Il y a eu néanmoins un certain transfert: la seconde fois, 40 personnes ont voté contre comparativement à 45 la première fois.

Tensions

Au cours d'une conférence de presse tenue à l'issue des assises, le président du RCM, M. Kenneth George, a qualifié la situation de "malheureuse", mais il s'est montré optimiste sur l'avenir du parti, disant que celui-ci n'en est pas à sa première tension et que, depuis trois ans, les congrès ont toujours su briser ces tensions.

A preuve, a-t-il dit, l'accord de l'assemblée pour tenir un nouveau vote sur la réintégration des deux conseillers municipaux et le transfert de voix qui s'est opéré.

Il a reconnu, par ailleurs, que l'exécutif n'avait pas une position unanime sur ce point. D'où la non-intervention, au micro, des membres de l'exécutif, pour faire pencher la balance.

Au courant des commentaires explosifs de plusieurs représentants de l'aile modérée qui ont claqué la porte, samedi, M. George a lancé: "Je n'ai jamais démissionné, ni menacé de le faire. On ne détruit pas en une heure ou en un mois ce qu'on a mis trois ans à créer".

Les mauvais propriétaires au pilori

Une bonne partie du congrès a été consacrée à l'étude du logement, question centrale du programme du RCM et dont le parti proposait une analyse socialiste, qualifiée de marxiste par certains.

Gilmore...

(Suite de la première page)

le 10 mars dans le magazine "Playboy" et dont certains extraits sont parus dans le "Los Angeles Times" d'aujourd'hui.

Au sujet de sa demande de faire face au peloton d'exécution debout et le visage découvert, il dit qu'être fusillé assis et la tête enfoncée dans une cagoule serait "une chose morbide, macabre". Il refuse de discuter ses sentiments après le meurtre de deux hommes mais souligne que s'il n'avait pas été arrêté au moment où il le fut il en aurait certainement assassiné d'autres.

Une ligne spéciale avait été installée entre le lieu de l'exécution et la salle de presse à l'intérieur de la prison pour annoncer la nouvelle. Gilmore a été exécuté un peu après l'heure prévue de 7h49.

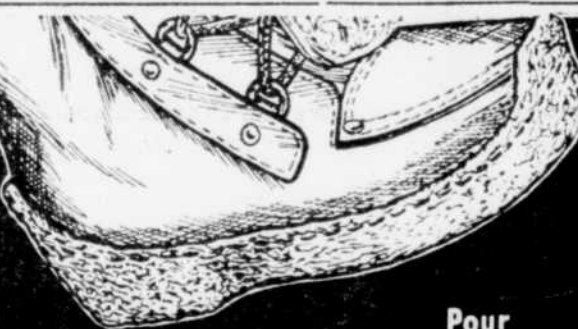
Le juge fédéral Willis Ritter avait décidé, dans la nuit de dimanche à lundi, de surseoir à l'exécution du

condamné pendant dix jours, en raison "de l'inconstitutionnalité douteuse" de la peine de mort. Le procureur général adjoint de l'Utah, avait aussitôt fait appel, et une Cour d'appel fédérale réunie d'urgence à Denver décidait, cette nuit, après dix minutes de délibérations, de ne pas surseoir à l'exécution.

Gary Gilmore avait très mal accueilli la décision du juge. Selon le directeur du pénitencier fédéral, San Smith, qui lui a transmis la nouvelle, Gilmore avait éclaté en imprécations contre le juge.

Le juge Ritter avait pris cette décision à la suite d'une requête présentée par l'Union américaine pour les libertés civiles (AFLU), qui affirmait que l'utilisation de fonds publics pour effectuer une exécution ne serait pas justifiée alors que la constitutionnalité de la peine de mort dans l'Utah n'a pas été déterminée.

DEMAIN, NOTRE FORMIDABLE

VENTE D'HIVER
POUR LA FAMILLE!

Pour

DAMES

SOULIERS, BOTTES, BOTTILLONS,
BOTTES LUNAIRES, PATINS,
MOCASSINS.

Pour

FILLETES
et GARÇONNETS

Pour

BÉBÉS et
ENFANTS

RABAIS

ALLANT JUSQU'À

50%

MOCASSINS,
BOTTILLONS,
BOTTES LUNAIRES,
BOTTES CHAQUEMENT DOUBLÉES.

PATINS, BOTTES,
BOTTILLONS,
MOCASSINS,
BOTTES LUNAIRES.

Pour

HOMMES et GARÇONS
BOTTILLONS, BOTTES,
PATINS, MOCASSINS,
BOTTES LUNAIRES

BOTTES DE MOTONEIGE
QUALITÉ
CANADIENNE

ENFANTS
POINTURES:
7 À 10
11 À 13

UNISEXE
\$9.99

HOMMES et GARÇONS
POINTURES:
1 À 5 \$11.99
6 À 13

Organisation entièrement québécoise



FEUTRE
DE RECHANGE
POUR
TOUS \$2.99

Centre-ville est 260 Saint-Joseph
Centre-ville ouest 180 Saint-Vallier
Ste-Foy XXXX Place Des Bourgeois
L'Angeleur 519 Avenue

Surveillez notre
VENTE
après
inventaire
qui débutera
JEUDI LE 20 JANVIER
à nos 2 magasins

Fernand Morissette inc.

4008, boul. du Jardin, Orsainville
Tél.: 628-0721

NOUS FAISONS
ÉGALEMENT LA
LIVRAISON À
L'ÉTRANGER

4245, boul. Hamel, Ancienne-Lorette
Tél.: 872-2874

Nouvelles heures d'ouverture de nos magasins:

Lundi - mardi - mercredi de 9h00 a.m. à 5h30 p.m. - jeudi et vendredi de 9h00 a.m. à 9h00 p.m. - samedi de 9h30 a.m. à 5h00 p.m.

Feu vert aux hausses de tarifs de Québec Téléphone

Les abonnés de Québec Téléphone n'auront à défrayer que \$5,975,000 des \$6,800,000 de la hausse des revenus dont cette société de téléphone québécoise demandait l'approbation pour 1977. C'est ce qui ressort d'une récente décision de la Régie des services publics fixant au 1er février 1977 l'entrée en vigueur d'un nouveau tarif pour cette entreprise qui dessert les régions de la Côte-Nord, de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-du-Sud, de la Beauce, de Lotbi-

nière et de Portneuf. Dans son ordonnance, la régie tient compte des revenus additionnels que doit recevoir Québec Téléphone par suite du partage qu'elle effectue des revenus de l'interurbain — échange avec Bell Canada et d'autres sociétés de téléphone. Le fait de reporter du 1er janvier au 1er février 1977, l'entrée en vigueur de ce nouveau tarif, contrairement à la demande de l'entreprise, représente aussi une somme d'environ \$500,000 que n'auront

pas à déboursier les abonnés, rappelle la régie. Précisant que cet accroissement des revenus de Québec Téléphone est compatible avec l'application des mesures anti-inflationnistes en vigueur, le tribunal québécois des communications affirme, par ailleurs, sa conviction que ces revenus additionnels consentis à Québec Téléphone correspondent à la hausse des investissements que cette société a effectués pour "honorer ses obligations de ser-

vice au public" et qu'ils se situent en-deçà de la hausse des coûts qu'elle-même a dû subir. **Service local** La hausse moyenne et générale du service téléphonique résidentiel a été limitée à 7,6 pour 100, alors que la demande initiale de l'entreprise était de l'ordre de 9,57 pour 100. D'autre part, la régie n'a accordé que le tiers de la hausse demandée se rapportant aux "frais de distance" requis des

usagers résidant en milieu rural et désirant accéder à un service téléphonique de type urbain. Elle indique aussi la nécessité de modifications graduelles de la configuration des secteurs de taux de base ou d'îlots urbains, de façon à réduire l'application de ces "frais de distance" à moins de la moitié des abonnés qui en sont encore frappés. Les abonnés au service d'affaires verront pour leur part les taux de leur

service de base s'accroître d'un pourcentage moyen de l'ordre de 12,8 pour 100 en moyenne. Rejetant pour l'instant les modifications de structure du tarif interurbain proposées par Québec Téléphone, afin de "maintenir la toute nouvelle uniformisation des taux du Québec" en la matière et en particulier avec ceux qu'elle vient d'approuver pour Télébec Ltée, la régie a toutefois prévu des aménagements de divers ordres devant permettre aux communications de type principalement familial et social de continuer d'avoir lieu à un coût raisonnable, nonobstant les hausses consenties aux services interurbains conventionnels, de l'ordre de 13 pour 100 globalement.

Elle rejette cependant les hausses additionnelles, représentant quelque \$275,000 par année, que proposait d'appliquer Québec Téléphone aux régions de Portneuf, de la Beauce, de Lotbinière et de la Côte-du-Sud. La régie ordonne également la prolongation substantielle de la période pendant laquelle l'usager peut communiquer partout au Québec moyennant un taux fixe de \$0,15 la minute, sans tenir compte de la distance. Ce concept tarifaire, mis de l'avant par la régie québécoise depuis août 1975 et jusqu'ici réservé à la période comprise entre 18h le samedi soir et 8h le lundi matin, s'appliquera désormais à près de la moitié de la semaine, soit 83 heures sur 168. Ce genre de communication sera désormais accessible tous les jours de la semaine entre 23h le soir et 8h le matin, en plus des périodes pendant lesquelles il est déjà en vigueur.



La Maisonnée n'a rien des institutions traditionnelles qui s'apparentent beaucoup plus à un cloître qu'à un centre d'accueil. C'est cette maison de style mexicain, située un peu en retrait, sur la 80e Rue est à Charlesbourg. La cour intérieure au centre, a cependant été recouverte pour des raisons d'espace et, sans doute aussi, à cause des rigueurs de notre climat.

Le Soleil, André Boucher

Cours de santé mentale pour futurs bénévoles

par Anne-Marie VOISARD

La maladie mentale est une question qui vous préoccupe au point qu'il vous arrive parfois de vous demander... "pourquoi lui?"... "pourquoi elle?"... et "pourquoi pas moi?"

Si vos interrogations vous donnent envie d'en savoir plus long sur celui qu'on a l'habitude d'appeler le "malade mental", et si vous vous sentez la force d'intervenir dans le processus de réadaptation de ces personnes, peut-être alors deviendrez-vous un élève du cours de "santé mentale et action bénévole".

Le coordonnateur de ce projet et celui aussi qui en a eu l'idée est Jean-Claude Hébert, travailleur social qui occupe les fonctions de directeur du centre d'accueil et de transition "La Maisonnée", à Charlesbourg.

C'est d'ailleurs l'expérience de La Maisonnée qui a conduit Jean-Claude Hébert à élaborer un plan de cours dont l'application relèvera du service de l'éducation permanente de la Commission scolaire régionale Jean-Talon, à Charlesbourg.

Une lacune à combler

Depuis un bon moment déjà, Jean-Claude cherche un moyen d'aider les pensionnaires de La Maisonnée à

mieux organiser leurs loisirs. Ils ont tendance à être passifs, à se contenter trop facilement de regarder la télévision ou de jouer aux cartes. Ils ne connaissent pas les ressources du milieu.

A cause des contraintes administratives, Jean-Claude ne peut consacrer plus qu'il ne fait déjà au budget "loisirs"... même si, à son avis, il s'agit d'un facteur essentiel à la poursuite d'un objectif de réadaptation.

Reste donc une autre ressource, le bénévolat, que le directeur de La Maisonnée compte maintenant exploiter. Puisqu'on n'a pas d'argent, on va donc trouver des personnes qui sont prêtes à donner leur temps.

Mais la bonne volonté ou le dévouement ne sont pas suffisants. Jean-Claude Hébert tient à ce que les bénévoles soient efficaces et c'est ce qui l'a incité à mettre sur pied un cours de "santé mentale et action bénévole".

Avis aux intéressés

Les personnes intéressées, hommes ou femmes, peuvent s'inscrire en téléphonant à Jean-Claude au nu-

méro de téléphone: 626-1240. Le cours, d'une durée de 30 heures, devrait débuter autour du 20 janvier et occuper un soir par semaine. Il n'y a aucun pré-requis. Il suffit d'être intéressé à devenir bénévole et (ou) à s'informer sur la maladie mentale.

Les personnes qui s'inscriront au cours n'ont pas à craindre un enseignement magistral et théorique. Jean-Claude mise beaucoup sur la participation des élèves. Il trouve important que chacun s'implique selon ses possibilités. Ainsi, les futurs bénévoles pourront commencer à s'initier durant le cours. Ce sont eux, d'ailleurs, qui selon leurs goûts et aptitudes, détermineront avec la clientèle de La Maisonnée, le type d'activités au programme. Signalons que La Maisonnée compte 23 pensionnaires, tous des hommes, touchés à divers degrés par des problèmes psychiatriques.

Jean-Claude Hébert compte que le cours de santé mentale pourra lui apporter une quinzaine de bénévoles, ce qui ne limite pas pour autant à 15 le nombre des élèves. En effet, le directeur de La Maisonnée croit que le cours de santé mentale est susceptible d'intéresser d'autres personnes qui,

même si elles ne peuvent devenir bénévoles, peuvent intervenir d'autres façons. C'est le cas, par exemple, des personnes qui, sans avoir de temps à donner, peuvent aider par leur argent, leur influence...

Si la société était mieux informée sur la maladie mentale, peut-être que les personnes qui en sont victimes

seraient mieux acceptées et peut-être, aussi, que leur réadaptation s'en trouverait favorisée. C'est l'objectif que poursuit Jean-Claude Hébert en organisant un cours de santé mentale.

Les 23 pensionnaires de La Maisonnée ont été mis au courant du projet. Ils sont d'accord.

Moins de maisons unifamiliales

MONTREAL (PC) — Selon le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, les lois provinciales deviendront de plus en plus restrictives en ce qui concerne la construction de maisons unifamiliales.

Les autorités provinciales doivent contrôler plus sévèrement le secteur de la construction afin de mettre un terme à la faible densité de population sur de grandes étendues, comme c'est la pratique dans presque toutes les villes de banlieue, a fait savoir M. Tardif.

Si les mesures restrictives s'avéraient insuffisantes, le ministre a expliqué qu'il se verrait dans l'obligation de préparer une nouvelle loi

visant strictement la limitation des constructions de maisons unifamiliales et encourageant la construction de maisons à logements multiples.

M. Tardif a fait cette déclaration, samedi soir, à l'issue d'une réunion avec le maire de Laval, le Dr Lucien Païement.

M. Tardif a cité Laval en exemple comme une ville qui encourage l'habitation multiple.

Pour le ministre des Affaires municipales, le coût des services d'utilité publique est maintenant trop onéreux pour que les villes puissent survivre financièrement à la mode de la maison unifamiliale.

Négociation: étonnement à la CECQ

La Commission des écoles catholiques de Québec dit avoir appris avec étonnement que l'équipe de négociation du Syndicat des professeurs du Québec métropolitain proposera aux enseignants de rejeter les offres finales que présentera éventuellement la commission.

Jeudi dernier, en effet, LE SOLEIL publiait une déclaration de M. Denis Tremblay, négociateur du syndicat, à l'effet que l'équipe de négociation proposerait aux enseignants de rejeter ces offres et de donner aux négociateurs un mandat pour poursuivre les pourparlers avec la CECQ.

Dans un communiqué remis à la presse, la CECQ précise que le contenu définitif des offres qu'elle doit faire n'est pas encore connu, et s'étonne que l'équipe syndicale de négociation puisse dès maintenant se proposer de recommander le refus de ces offres.

Elle rappelle que les négociations, qui ont commencé en avril, ont duré plusieurs semaines au cours desquelles 12 points ont été paraphés. Par ailleurs, au cours de la période de conciliation, deux autres points, objets de négociation locale, ont été l'objet d'une entente. Au cours de cette même période, plusieurs propositions ont été avancées par la CECQ sur les questions en litige sans qu'aucune de ces propositions n'ait été identifiée comme devant constituer une proposition finale, rappelle-t-on.

La CECQ ajoute qu'il est exact qu'elle se prépare à présenter des offres finales au SPQM. Toutefois, précise-t-elle, les propositions de la commission doivent d'abord être révisées et rédigées dans les formes, puis approuvées par le comité exécutif avant leur dépôt officiel au syndicat.



Le Soleil, André Boucher

Jean-Claude Hébert, directeur du centre d'accueil et de transition "La Maisonnée", à Charlesbourg.

A LOUER
ENTREPÔTS - BUREAUX
Locaux industriels
et commerciaux
ROUSSIN & FRÈRES INC.
Informations: 651-9443

Service d'Optique



RAYON D'OPTIQUE
ET D'OPTOMETRIE
Détailants opérant en vertu de la Loi
des optométristes et opticiens de la
province de Québec.
Place Laurier, Ste-Foy 653-8396
2, Édifice Place Québec 529-5883
Galerie Chagnon, Lévis 833-1322

REMY BEAULIEU & ASSOCIÉS
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
376 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcools)

Service expert
CHAUFFAGE
électrique
à air chaud
à eau chaude
Nettoyage de fournaies.

Un des rares spécialistes du domaine des brûleurs à l'huile, pompes de circulation et valves électriques.

PIÈCES:
Vaste inventaire de pièces de rechange pour tous les systèmes de chauffage modernes.
Stock de pièces pour certains systèmes de conception moins récente.

GUILLLOT
...VITE COMME L'ÉCLAIR
EN POSTE 25 HEURES SUR 24
661-9211

La maison de la semaine



MONTREAL, près Ministère Justice. Fonctionnel et vaste propriété très à point alliant facilité résidence ou bureaux, salles d'eau. Foyer. Garage. Petit terrain bien privé.
Madame Hardy - 525-9951

MORIN & ASSOCIÉS COURTIER, INC.
1121 chemin Ste-Foy
683-2103
Membre de la Chambre d'Immobilier de Québec (du système)

l'éditorial

L'avenir du port de Québec

Le port de Québec est un atout essentiel au développement économique de la région métropolitaine de Québec. La Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain et la Communauté urbaine de Québec n'auront aucune difficulté à mobiliser autour de cet énoncé les individus et les organismes dont la préoccupation première vise justement l'expansion de l'économie régionale. Surtout à ce moment-ci alors que le ministère des Transports fédéral tente de mettre sur pied une politique qui risque de contrecarrer sérieusement les objectifs poursuivis par les Québécois en matière de développement portuaire.

Ottawa, en effet, a soudainement réalisé, il y a un peu plus de deux ans, qu'il existait des disparités voire même des injustices frappantes dans la distribution des subsides destinés à maintenir ou créer des services dans les divers domaines du transport au Canada.

Ces anachronismes se remarquent dans l'opération de services de traversiers, d'aménagement portuaire, l'entretien des voies de navigation voire aussi dans l'exploitation de routes aériennes qu'elles soient transcontinentales, continentales ou régionales.

A titre d'exemple on nous dira que le service aérien entre Montréal et Toronto coûterait plus cher que le service long courrier et qu'en conséquence, les usagers des vols continentaux se voient actuellement taxés et obligés de contribuer à l'amortissement des coûts du service Montréal-Toronto. Ottawa considère

qu'il existe là une injustice qui devrait être corrigée.

Il en est donc venu à cet énoncé de politique voulant que, dans la mesure du possible, on puisse procéder au recouvrement des coûts en imposant aux usagers qu'ils paient pour les services reçus. Ainsi a-t-on récemment vu certains services de traversiers de la Colombie-Britannique perdre les subventions qu'ils percevaient jusque-là, ce qui a eu pour effet de créer sur la côte ouest un fort mécontentement. Certains députés et ministres, entre autres, Mme Iona Campagnolo, représentante de la circonscription de Skeena et ministre d'Etat à la Santé et au Sport amateur, songèrent sérieusement à démissionner en signe de protestation contre l'application de cette nouvelle politique.

Cette politique de recouvrement des coûts ne peut toutefois s'appliquer de façon globale dans toutes les régions et pour l'ensemble des services. Son utilisation demeurera conditionnée à la nature des secteurs et à l'état de leur économie. On en est donc arrivé à définir deux classes de services. Les services désignés comme "mature" devront, en principe, amortir eux-mêmes les coûts exigés par leurs opérations. Les autres, "non mature", pourront réclamer et obtenir, s'il y a lieu, les subventions requises par leur fonctionnement.

Il reste à identifier les grands secteurs où cette politique sera appliquée. Ce travail est en cours présentement et le gouvernement fédéral

semble bien décidé à agir dès que cette tâche sera terminée.

Ce qui ne l'empêche pas de tenter certaines expériences. Il l'a fait dans l'Ouest, comme nous l'avons vu, pour certains services de traversiers. Il se livre à une expérience similaire dans l'Est, cette fois, au domaine de l'entretien du chenal du Saint-Laurent.

Ottawa refuse, en effet, d'entreprendre à son compte des travaux de dragage d'entretien de la section fluviale communément appelée la "Traverse nord", d'une longueur d'environ 19 milles et qui se prolonge vers le Nord-Est à partir de la pointe orientale de l'île d'Orléans.

Entre 1964 et 1970, il avait consacré à cette traverse, \$1,380,782.65 pour en maintenir la profondeur à 30 pieds à marée basse. Durant les quatre années suivantes, pour diverses raisons, il porta la profondeur à 41 pieds à la crête, ce qui lui coûta plus de \$22 millions et des problèmes juridiques dont il n'est pas encore sorti.

Aujourd'hui, en plusieurs endroits, la "Traverse nord" ne compte plus que 38 pieds de profondeur au centre et de 32 à 33 pieds de chaque côté de ce chenal dont la largeur réglementaire doit être de 1,000 pieds. Et il est possible, voire même probable que, sans travaux de dragage d'entretien, cette voie fluviale se retrouve bientôt dans les mêmes conditions qu'elle était en 1970.

Cette situation a pour effet immédiat d'empêcher les navires à fort tonnage (80,000 à 100,000 tonnes) de se rendre jusqu'à Québec. Elle impose, par exemple, à la raffinerie l'Aigle d'Or d'acheminer son pétrole jusqu'à Saint-Romuald dans des navires à tonnage réduit ou de plus gros pétroliers à demi remplis. Elle contribue ainsi à augmenter les coûts d'alimentation en pétrole de cette raffinerie. Elle est susceptible de nuire à l'implantation de nouveaux investissements dans la région métropolitaine de Québec et pourrait, à la longue, contribuer à un nouveau déclin du port de la capitale provinciale.

La Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain et la Communauté urbaine de Québec ont décidé de faire échec à cette nouvelle politique fédérale. Les deux organismes requièrent le support de tous ceux qui voient dans le développement du port de Québec la pierre angulaire de l'expansion économique de notre région.

La profondeur de la "Traverse nord" doit être ramenée et maintenue à 41 pieds de profondeur à marée basse. Nous sommes là-dessus derrière la Chambre et la Communauté urbaine. L'enjeu l'impose. Mais nous ne le serons pas inconditionnellement. Le temps des palabres est terminé. C'est au travail qu'il faut maintenant consacrer nos énergies.

(Demain: les points favorables)

Raymond GAGNE

l'opinion des lecteurs

Au-delà des frontières municipales

M. le rédacteur en chef,

En lisant la lettre de M. Arthur LaFrance, publiée dernièrement, nous en avons très facilement déduit qu'il veut abattre la CUQ. Mais ce qui nous frappe le plus dans son argumentation, c'est la façon dont il joue avec les millions de la CUQ, sans jamais préciser aucun chiffre en ce qui concerne les déboursés des contribuables qui servent directement à absorber les dépenses de cet organisme supra-municipal.

Cependant nous ne voulons en aucun cas essayer de disculper la CUQ de ses nombreuses erreurs administratives commises dans le passé, et dont il fait état en toute bonne conscience de citoyen payeur de taxes.

Mais étant nous-mêmes étudiants et propriétaires payeurs de taxes, nous sommes atterrés de façon très

sérieuse à analyser et à comprendre les difficultés et le fonctionnement de la CUQ. Nous n'avons pas l'intention ici de faire un rappel historique des causes qui ont amené sa création. Néanmoins, nous aimerions dire que toute son existence est étroitement liée à l'évolution, au développement économique et social de toute la région de Québec. Mais ajoutons que cette région (en parlant du territoire physique qui compose la CUQ) est relativement jeune en tant qu'entité géographique bien déterminée. De plus, si la région de Québec veut se développer au même rythme que les autres régions de la province, et nous espérons qu'il est en mesure de le constater par lui-même, eh bien, nous avons besoin d'un organisme qui a une vocation essentiellement régionale. Et nous mentionnerions comme exemple qui nous apparaît le plus évident: l'aménagement du territoire.

En effet, la CUQ souffre d'un malaise grave, de mauvaise administration. Mais en tant que contribuable, ne s'est-il jamais demandé si les élus locaux n'avaient pas pu dans le passé faire montre de leur sens des responsabilités en participant davantage à l'administration de cet organisme, et en essayant de mieux comprendre les objectifs fondamentaux de toute la région en faisant abstraction de leur municipalité propre.

Il faut avoir, dans l'avenir, une plus grande conscience régionale. Pour cela, élistons-nous donc des représentants qui sont aptes à comprendre les problèmes qui dépassent les frontières d'une municipalité.

Guy Langevin
Québec

Luc Tremblay
Ste-Foy



Le pendule dans la médecine

Avec la candeur et l'espoir de l'an nouveau, je vous adresse cette lettre, à vous, les fils de la faculté de médecine, spécialistes ou de pratique générale, à vous qui connaissez tout le dictionnaire des termes médicaux, toutes les phases des maladies les plus diverses, tout l'arsenal des traitements et des médicaments habituellement prescrits pour "soulager" les "symptômes" de ces maladies. Je l'adresse à ceux qui servent les malades d'un cœur sincère, qui se posent encore des questions et qui n'ont pas ajouté une foi religieuse à tous les dogmes de l'enseignement médical officiel. Je vous invite à réaliser une série d'expériences nouvelles. Chacun parle naturellement de ce qu'il connaît et de ce qu'il aime. Ainsi je suis radiesthésiste et naturopathe... Cela vous fait sourire? Eh bien souriez... Dieu vous aime!

Donc chacun possède ses échelles de mesure. Vous avez les vôtres. Je vous propose de tenter l'essai d'une nouvelle mesure d'un fonctionnement organique, d'une vitalité générale ou particulière, d'un médicament susceptible d'être appliqué à tout patient, qu'il soit chimique ou naturel. Nous procéderons ainsi: En vieux praticien de radiesthésie, je vous initierai au maniement du pendule. Si cela "marche" pour vous, alors vous entreprendrez la recherche (en pourcentage) de

l'état de certains malades. Puis vous testerez, toujours en pourcentage, la valeur des médicaments que vous prescrirez normalement à ces malades. Vous testerez ensuite la valeur de certains aliments, de tel ou tel herbage, vis à vis de tel malade précis. Tout sera noté sans interposition des sentiments qui pourraient surgir en cours d'expérience. Vous rejetterez tout produit qui n'offrirait pas 70% d'efficacité.

L'expérience devra être poussée jusqu'au bout, jusqu'à ses conclusions quelles qu'elles soient. Vous devrez

avoir les nerfs solides et une rude honnêteté pour ne pas vouloir tout effacer, tout oublier. Vous aurez en effet l'impression de vivre un cauchemar. Mais cette expérience de la nuit peut faire naître une aurore nouvelle dans votre médecine. Ne la manquez pas. Il peut en résulter de plus heureuses relations et de meilleurs échanges entre vous et nous pour le plus grand bien des patients. Je vous souhaite au Québec un renouveau de santé pour l'an 1977.

Dr Jules Adam, N.D.
130, Stinson, La Salle

Les valeurs religieuses au Parlement

M. René Lévesque

Premier ministre du Québec
Nous venons de vivre des heures d'allégresse populaire dans notre société québécoise. C'est l'euphorie de la victoire, où il semble y avoir une époque qui finit et une autre qui commence. Toutes les forces vives de la nation attendent beaucoup de vous. Il est donc prépondérant de répondre à leur espoir et à leur adhésion.

Les priorités du parti nous embaillent: l'agriculture, l'habitation, la famille, l'éducation, les relations ouvrières, etc.

Plusieurs de nos partisans demeurent perplexes et se posent des questions. Pourquoi certains ministres demandent-ils la libération de l'avortement? Pourquoi le président de la Chambre a-t-il supprimé la prière publique au Parlement?

Sachez, monsieur le ministre, qu'en tant que catholiques et contribuables, ces relâches sont contraires à nos franchises convictions chrétiennes! Nos voisins, les Américains, en dépit du grand nombre de cultes de races et de coutumes, ont toujours maintenu la prière orale, dans leurs parlements. Ils savent, eux, qu'en faisant disparaître les valeurs religieuses, une nation s'en va vers son déclin.

Pour plaire à un petit nombre de députés incroyants, on repousse Dieu au dernier rang. Nous accepterons volontiers, la séparation d'avec Ottawa, mais jamais d'avec le Créateur!

Il est temps de poser des maintenant les problèmes tels qu'ils sont, nettement et solidairement.

Vous vous rendez compte, sans doute, qu'un lourd fardeau pèse sur vos épaules. Pour éviter les faux pas, qui sont loin d'accroître la popularité des gouvernants, vous devez être le plus pressé à réclamer l'aide d'en haut, pour votre administration.

Il convient d'être humble devant la fragilité de nos projets humains, nos châteaux de cartes sont si fragiles! Que le Tout-Puissant enlève une carte, une seule, et tout s'écroule!

"Si le Seigneur ne bâtit la cité, c'est en vain que travaillent les constructeurs." Ps. 126. Selon Ernest Hello, "un peuple qui ne veut plus des hommes de foi, court aux hommes de lois, en attendant d'être piétiné par des hommes sans foi, ni loi".

L'homme honnête qui rougit de faire le bien, agit en poltron. Il y a des moments où se taire, c'est mentir. "Il ne suffit pas d'aimer la vérité, disait Louis Pasteur, mais il faut la proclamer".

Pour parvenir à mettre tous les Québécois au service de la nation, il faut d'abord remettre l'individu au service de Dieu. Chacun alors, aura besoin de sa conscience, même si cela fait mal. Il est absolument indispensable de retrouver les motivations qui incitent toute la population à travailler dans le sens des valeurs et des projets communs. Nous aurons un long chemin à faire pour transformer ainsi, notre vie sociale, vers un humanisme véritablement chrétien et national, dans nos relations quotidiennes. N'ayons pas peur du défi qu'impose cette performance.

D'ailleurs, le parti ne prétend-il pas promouvoir la dignité, la fierté et la survivance des citoyens québécois? Ce n'est sûrement pas en favorisant l'avortement et l'abandon du culte public à l'Étre Suprême, qu'on y arrivera.

Quels hommes et quelles femmes, allons-nous donner au pays, par cette nouvelle politique? "Quand Dieu ne règne pas par les bienfaits de sa

présence, il règne par les calamités, qu'entraîne son absence".

L'histoire est le miroir qui reflète le passé, et aussi le soleil qui éclaire l'avenir. Il est impérieux, plus que jamais, de présenter à nos gens, l'héroïsme et les vertus de nos pères; de rejeter le favoritisme, le quémardage des parasites.

Au contraire, que chacun se demande: Que puis-je faire pour aider les dirigeants? Chacun devrait aussi s'appliquer à fournir son apport personnel, à la bonne marche de la province. Suivons l'exemple de l'Allemagne de l'Ouest et de l'Etat d'Israël, qui se sont relevés et sont devenus des pays prospères, grâce à un patriotisme plein de ressort. Tous les éléments de leurs populations sont unis par un renouveau culturel et le sentiment tangible d'une destinée commune.

C'est par la responsabilité collective et la prise de conscience personnelle, dans la tolérance, la charité et l'union, que nous vaincrons tous les obstacles.

Ainsi, nous parviendrons, tous ensemble, à écrire une page glorieuse de l'histoire nationale de l'Etat du Québec!

Joseph Homer
Nicolet, P.Q.

Un incinérateur infernal

M. le rédacteur en chef

Réveillez-vous M. le maire. Nous, de Limoilou, avons passé la nuit du 23 au 24 décembre sans sommeil, en écoutant votre incinérateur hurler son bruit infernal.

J'ai téléphoné au poste de police à 23.20 heures à 2.45 heures et à 5.30 heures, on devait toujours aller voir ce qui se passait, mais le bruit ne cessait jamais. A 5.30 heures on m'a demandé mon nom et mon adresse. Dix minutes plus tard, deux membres de la police sont venus me voir. Un a voulu me faire croire que le bruit était récent. Je n'étais pas du tout d'accord. Le bruit a commencé à 18.30 heures le 23 et s'est terminé à 8.30 heures du matin

le 24.

Pourquoi sont-ils venus? Ce n'est pas moi qui faisais du bruit, je voulais la paix. En me quittant, ils m'ont dit "de me plaindre à M. le maire; de vous téléphoner". La prochaine fois, c'est ce que je ferai, j'appellerai aussi vos échelons. Nous veillerons ensemble. La nuit sera moins longue nous parlerons de votre incinérateur d'un million, sa suie et son bruit d'enfer. Ce n'est que partie remise, soyez-en persuadé.

Une handicapée cardiaque qui a besoin de sommeil.

Françoise LaBranche
Québec

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:	Président et directeur général:	Vice-président et trésorier:
Jacques-G. Francoeur	Paul-A. Audet	Charles-A. Poulin
Rédacteur en chef et Editeur adjoint:	Vice-président du conseil:	Directeur de l'information:
Claude Beauchamp	Jean-Guy Faucher	Claude Masson

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)	RENSEIGNEMENTS	REDACTION
647-3334	647-3233	647-3394

Sri Lanka: une minorité en lutte pour sa survie

par Micheline Drouin

Ils sont quatorze millions sur cette île née pour séduire, et ils parlent de se séparer.

A se promener dans les jardins d'orchidées, à respirer les odeurs de camphre, de cannelle, de citron, à s'émerveiller des bruits de la jungle et de la sauvage majesté des cascades, on serait porté à oublier les déchirures de ces deux nations, cinghalaise et tamile, qui ne peuvent plus se partager harmonieusement l'île.

Au cours des deux dernières années, la situation s'est détériorée à tel point que la minorité Tamile, formant 22 pour cent de la population, ne voit plus qu'une issue: l'indépendance.

"Cela peut nous mener à une confrontation violente. C'est peut-être la seule façon d'atteindre notre but, mais nous sommes déterminés à y arriver", déclare tranquillement le secrétaire général du Front de libération tamile, Appapillai Amirthalingham.

Il n'a pourtant rien d'un révolutionnaire. Il est un des treize députés Tamils élus en 1970 sous la bannière du Parti Fédéral qui est devenu le Front uni Tamile.

Et pendant qu'il nous parle de l'éventualité d'une lutte armée, du ton le plus paisible qui soit, ses enfants encore barbouillés de sommeil mangent leurs céréales du matin. Il a fallu le rencontrer chez lui, à la sauvette, à sept heures du matin, avant d'entamer le programme officiel de la journée, tracé par le gouvernement majoritaire cinghalais.

"What do Tamils want?" La réponse est longue mais pourrait se résumer ainsi: être des citoyens à part entière, et ne plus être traités en étrangers dans leur propre pays.

C'était du moins ce qui, il y a encore deux ans, ils croyaient obtenir par la négociation. Ils savent maintenant que c'est peine perdue, et considèrent la séparation comme l'unique solution.

Qui sont-ils?

A l'image de l'île, qui est d'une complexité fascinante, la situation des Tamils est compliquée.

Ils se divisent en deux, et leur sort est loin d'être identique. Au nord-est de l'île, vivent un million et demi de Tamils, descendants d'ancêtres qui y avaient fondé un royaume il y a deux mille ans, royaume qui a été conquis par les Portugais au 16^e siècle. On les appelle les Tamils ceylanais.

Au beau milieu de l'île, dans cette région montagneuse où la légende veut qu'Adam ait vécu après avoir été chassé du paradis terrestre, vivent les Tamils indiens.

Au cœur de paysages étourdissants de beauté, ils sacrifient leurs vies en échange d'un salaire qui n'atteint souvent pas soixante cents par jour. Ils sont le "cheap labour" importé par les Britanniques en 1833 pour travailler dans les plantations.

Ce sont les Tamils indiens, et ils sont un peu plus d'un million.

On compte donc en tout, 2.733.400 Tamils au Ceylan qui forment exactement 22,1 pour cent de la population.

Les Tamils ceylanais, (ceux du Nord) ont la citoyenneté ceylanaise. Seulement 100.000 Tamils indiens vivant dans les plantations ont obtenu cette citoyenneté. Les autres sont à toutes fins pratiques apatrides.

En vertu d'accords conclus avec l'Inde en 1964, plus de cinq cent mille devaient retourner en Inde,

tandis que le Ceylan devait accorder la nationalité ceylanaise à 300.000 autres.

Il y a vingt ans que l'accord est conclu, mais il n'est pas appliqué. En onze ans, 170.000 Tamils seulement ont regagné l'Inde. Les autres continuent de peiner dans les plantations, comme de véritables parias, sans passeport et sans droit de vote.

Récemment, les deux partis politiques qui défendent les droits des Tamils au Nord se sont unis avec le syndicat qui défend les droits des ouvriers des plantations pour former le Front de libération Tamile. Ensemble, ils revendiquent la séparation.

Si les deux groupes vivent des situations entièrement différentes, ils n'en sont pas moins unis par une même langue, une même religion et une même culture.

La langue est tamile, la religion est hindoue. D'origine dravidiennne, la langue Tamile est riche d'une tradition de trois mille ans.

La majorité

Les Cinghalais qui forment 70 pour cent de la population parlent évidemment...cinghalais et sont descendants de conquérants aryens venus de l'Inde du Nord. Ils sont maîtres chez eux, après avoir obtenu leur indépendance des Britanniques, en 1948, et entendent bien le rester.

Brillants causeurs, d'une virtuosité intellectuelle remarquable, (ils sont parfois qualifiés de paresseux), les Cinghalais ne prêtent qu'une attention distraite à ce qui bout dans la marmite des Tamils.

"Je suis persuadé que les Cinghalais sous-estiment actuellement le problème Tamile, et que ça va leur jouer un mauvais tour" soulignait un observateur cinghalais.

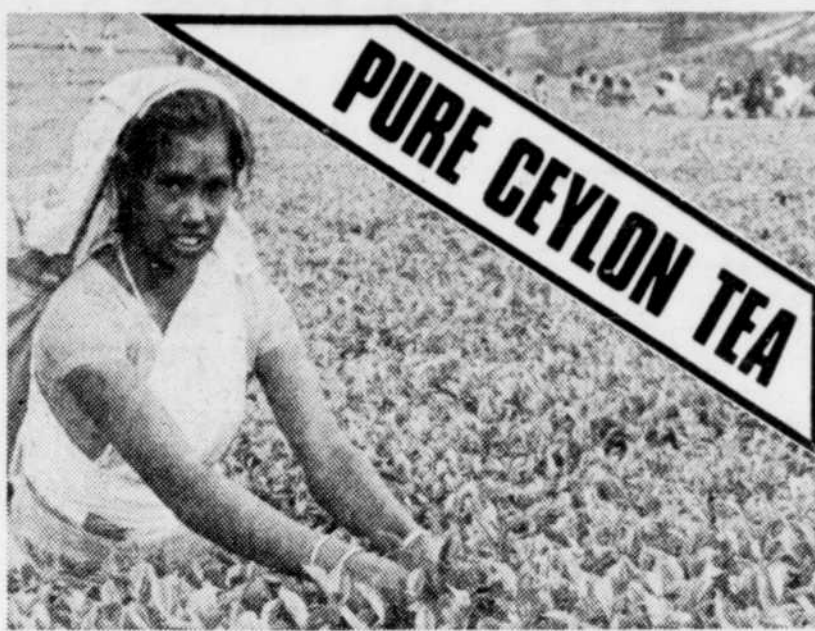


Photo ACDI

Des observateurs étrangers ont déjà élaboré des parallèles avec Chypre, tandis que d'autres n'hésitent pas à prévoir que le Ceylan deviendra "l'Irlande de l'Asie".

Nationalistes enflammés, les Cinghalais vivent depuis de nombreuses années dans l'euphorie du "Sinhala Only".

C'est l'arrivée au pouvoir en 1956 du premier ministre S.W.R.D. Bandaranaike, l'ex-époux assassiné de l'actuel premier ministre, qui a provoqué le premier raz de marée nationaliste.

Cette année-là, la langue anglaise fut détrônée, et la langue cinghalaise fut déclarée langue officielle. Deux ans plus tard, en 1958, l'île entière connut des émeutes raciales qui se soldèrent par la mort de 168 personnes.

Quelque temps avant que le Ceylan soit proclamé république en 1972 et soit rebaptisé Sri Lanka, les leaders Tamils avaient vécu des heures d'espérance. Ils voyaient là l'occasion de se voir reconnaître officiellement leurs droits de parler tamile, de pratiquer la religion hindoue, et de promouvoir leur culture.

Une gifle

Leur attente fut ponctuée d'une gifle. La nouvelle constitution de 1972 ne leur reconnaissait aucun droit comme minorité. De plus, elle retirait les seules sauvegardes déjà maigres qui étaient parties intégrantes de l'ancienne constitution de 1946.

Pour autant que les Cinghalais soient concernés, il n'existe qu'une seule langue et qu'une seule religion officielle au pays: le cinghalais et le bouddhisme.

En 1973, sans crier gare, le gouvernement introduisit dans quatre écoles élémentaires tamiles, la langue cinghalaise comme langue d'instruction. L'initiative fut évidemment matée par les explosions de colère des parents outrés.

Les Tamils soutiennent également que les universités cinghalaises exercent une discrimination contre eux au niveau des admissions.

Un Canadien actuellement en poste au Ceylan ne soulignait d'ailleurs qu'un compagnon de travail tamile a dû envoyer son fils à l'université de Toronto, parce qu'en dépit de ses succès académiques, on se refusait à l'admettre dans les universités du Ceylan. Le gouvernement nie complètement ces accusations de discrimination.

En plein pays tamile formé par six districts dont la capitale est Jaffna, 99 pour cent de la force policière est cinghalaise; ces policiers ne parlent pas tamile.

Un Tamile peut écrire à son gouvernement dans sa langue. Le gouvernement lui répondra en

cinghalais, tout en annexant une traduction tamile, qui ne peut en aucun cas servir de document officiel.

Un Tamile peut se défendre en cour dans sa langue, mais sa déposition sera enregistrée officiellement en cinghalais, dans les dossiers de la cour.

"La question tamile est un classique problème de minorité" concluait le Minority Groups² de Londres après avoir étudié le cas.

Mais c'est une minorité exacerbée. La violence, souvent irréversible, est venue envenimer le problème.

Répercussions politiques

La situation aura des répercussions sur le plan politique. Si des élections ont lieu cette année, comme le veut la Constitution, les Tamils verront probablement accroître leur poids politique, puisqu'on prévoit qu'aucun parti n'obtiendra de majorité substantielle. Ils pourraient être partie prenante dans le jeu des alliances.

On connaît le thé du Ceylan, mais quoi d'autre? Invitée par l'ACDI (Agence canadienne de développement international) à se joindre à un groupe de journalistes suédois en tournée d'étude sur l'île, maintenant rebaptisée Sri Lanka, Micheline Drouin y a passé quinze jours. Le but du voyage était de familiariser les journalistes avec la réalité quotidienne d'un "pays en voie de développement". Après avoir sillonné ce petit pays bourré de contradictions mais fort attachant, notre journaliste en trace un portrait en quatre articles. Nous publions aujourd'hui la deuxième tranche de cette série.

Ils pourraient toutefois servir de prétexte à un ajournement des élections. Mme Bandaranaike pourrait en effet alléguer que l'agitation des Tamils serait dangereuse, en période électorale, et profiter de ce prétexte pour retarder la confrontation avec l'électorat.

Quoi qu'il en soit, l'antagonisme ethnico-religieux qui divise le pays ne semble pas figurer parmi les préoccupations premières du parti gouvernemental, le Freedom Party.

La question est électoralement explosive. Aucun parti au pouvoir ne pourrait tendre la perche aux Tamils sans s'aliéner le vote d'un grand nombre de partisans. L'électorat est à 70 pour cent cinghalais!

1— Le front uni tamile est né de la coalition du Parti Fédéral avec le Tamil Congress, un autre parti politique représentant les Tamils. Il y a 19 députés Tamils sur 157 au Parlement, et sept d'entre eux sont contre le séparatisme.

2— Minority Rights Group, Benjamin Franklin House, 36, Craven Street, Londres.

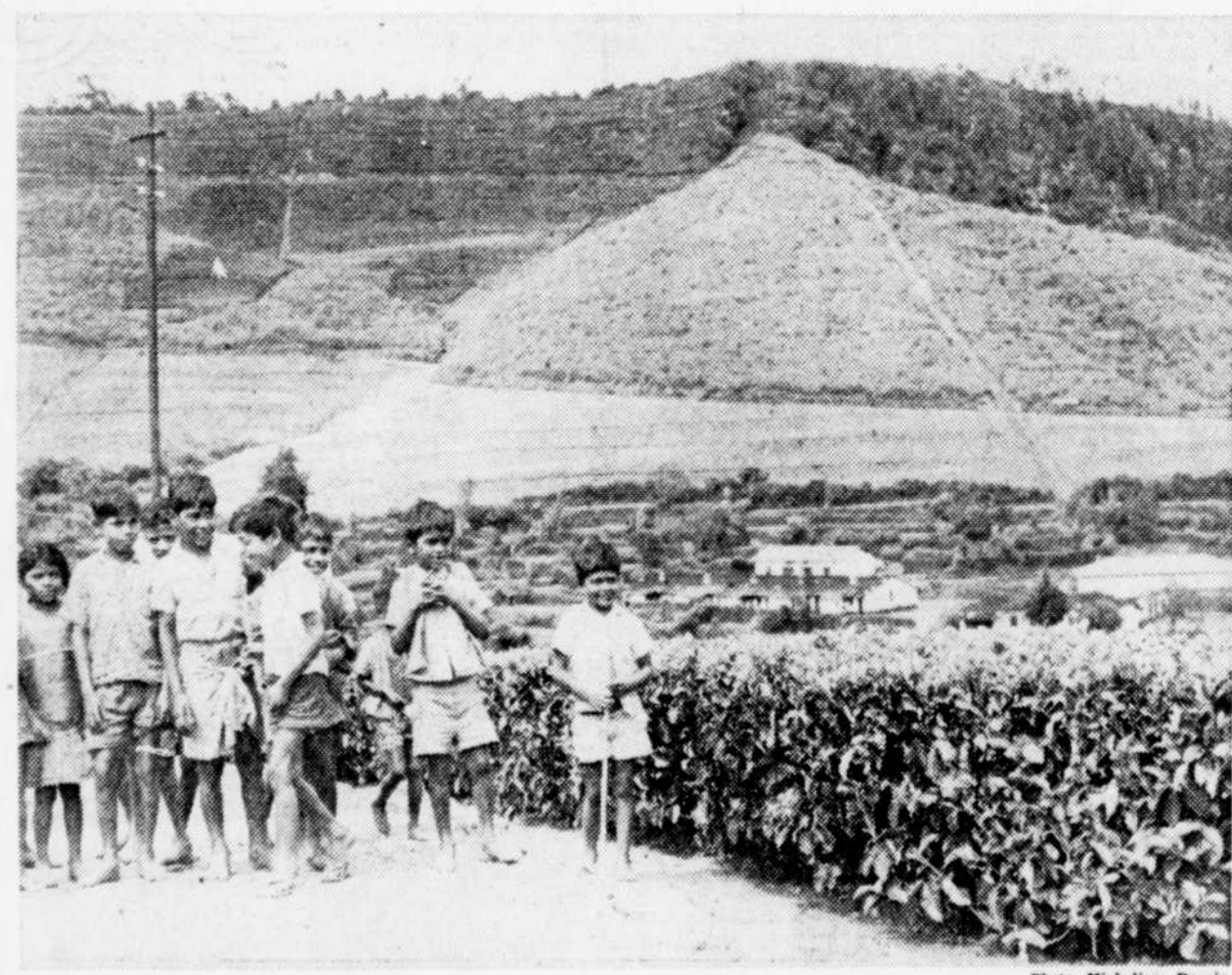
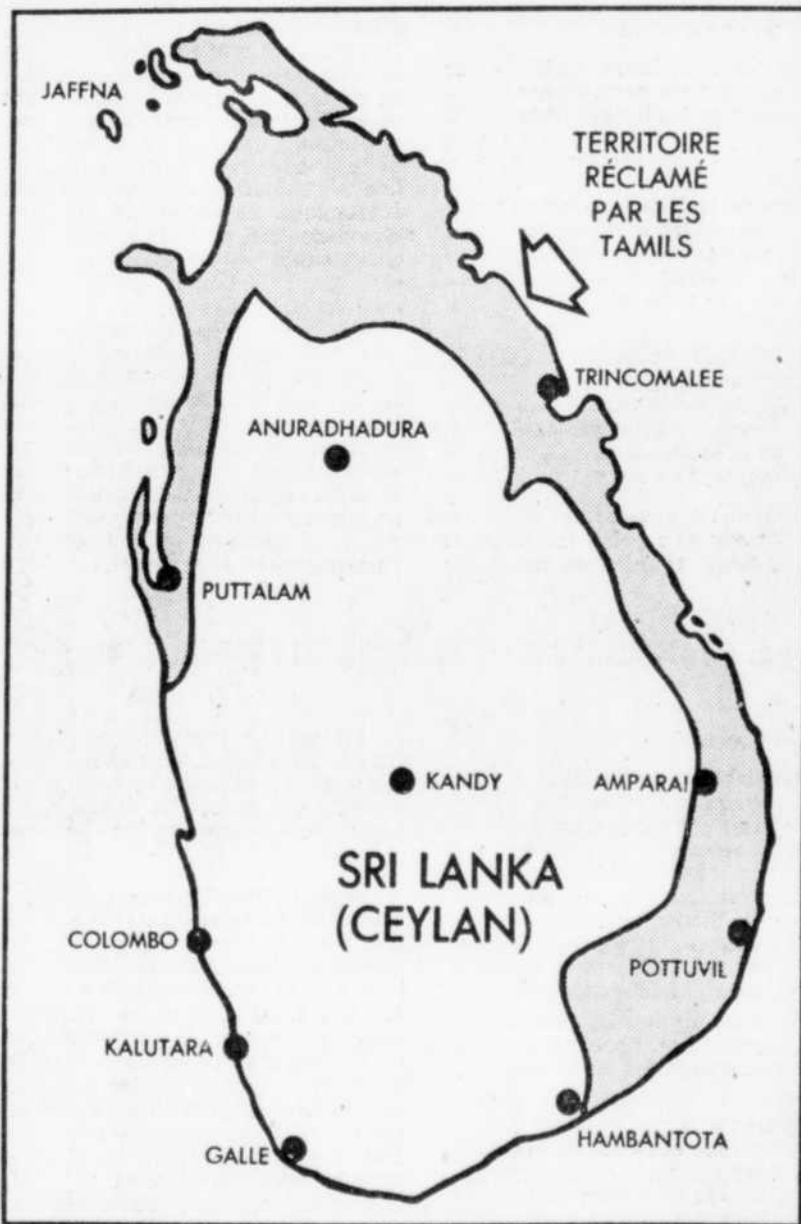


Photo Micheline Drouin

Ces petits Tamils qui demandent de l'argent aux touristes risquent de gagner plus dans une journée que leur mère qui fait la cueillette du thé pour un salaire quotidien moyen de 60 cents.

Accords Canada-CEE

Où sont les fruits de la "pure merveille"?

A quoi rime la rencontre Chrétien-Rossi, dans la perspective de l'entente sur nos liens contractuels avec l'Europe?

Cet accord du 6 juillet 1976 entre la Communauté européenne et le Canada pourrait être qualifié de "pure merveille", vient d'écrire M. Marcel Cadieux, dans Perspectives internationales.

Jadis sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada et naguère ambassadeur du Canada aux Etats-Unis, M. Cadieux dirige actuellement la Mission canadienne auprès de la Communauté économique européenne. En raison de ses talents, de son expérience et de son prestige, il parle d'une voix autorisée.

Or, il a déclaré, dans l'article en cause, que cet accord marquait le début d'un processus dont l'objectif est d'approfondir et de diversifier les relations économiques et commerciales entre le Canada et la Communauté européenne.

L'enjeu est de taille. Déjà, la CEE est notre deuxième partenaire commercial; à cet égard, elle

cède le pas aux Etats-Unis, mais elle vient avant le Japon. En 1975, la valeur des marchandises que le Canada lui a vendues dépassait quatre milliards de dollars, soit 12,7 pour 100 de nos exportations.

Ce n'était pas mal, en chiffres absolus, mais c'était plutôt désolant si l'on fait une comparaison avec 1960, année où le Marché commun avait absorbé 26 pour 100 de nos exportations.

Sur l'autre volet de notre commerce extérieur, la situation se révèle encore plus affligeante: le Canada n'assure que 3 pour 100 des importations du Marché commun.



jean-marc poliquin

Il y a quelque chose qui cloche. A qui la faute? M. Cadieux répond: "Le Canada n'a pas su exploiter suffisamment les excellentes possibilités qu'offrent les Neuf en tant que marché polyvalent dont la population de près de 260 millions d'habitants importe (de l'extérieur de la Communauté) pour plus de 110 milliards chaque année".

Comment répartir le blâme? A qui la faute?

Il est facile de s'en prendre à nos délégués commerciaux et à nos diplomates en Europe pour les accuser d'inertie, comme l'avait fait M. George Hees, quand il était ministre fédéral du Commerce.

Mais le fait que notre économie repose sur la libre entreprise permet de demander si nos hommes d'affaires ont joué leur rôle à fond. La réponse est négative. C'est que tout les incite à commercer avec les Etats-Unis: proximité du marché immense, facilités de communications et de transport, similitude des structures industrielles, identité du style de vie. Par contre, la prospection du marché européen entraîne tant d'efforts, tant de dépenses, et un tel dépaysement.

Or l'entente sur les liens contractuels visait

justement à redresser la situation. Que s'est-il passé depuis six mois?

Sur le plan collectif, la Communauté nous a déjà envoyé des missions pour négocier des achats d'uranium, de pâtes à papier, de métaux non ferreux. Le Canada lui a rendu ces visites.

Au niveau des relations bilatérales, la visite au Canada de M. André Rossi, ministre du Commerce extérieur de France, devait marquer un nouveau commencement. M. Rossi venait en effet assister à la deuxième réunion de la Commission économique Canada-France, à titre de président de la délégation française. Quel en est le bilan?

Le communiqué émis à la suite de cette rencontre avec plusieurs membres du gouvernement fédéral (dont le premier ministre Trudeau et M. Jean Chrétien, ministre de l'Industrie et du Commerce) fait état de simples échanges de vues et mentionne qu'on s'est félicité de l'accord sur les liens contractuels. C'est maigre. Les experts ont beau dire que l'accord marquait le début d'un processus, je m'attendais, six mois après, à voir plus de fruits de la "pure merveille".



Le Soleil, Gilles Lafond

Un peu plus d'eau!

Il aurait fallu plus de pression dans les boyaux pour que les pompiers de Beauport puissent combattre efficacement un incendie qui s'est déclaré vers 20h, hier soir, au garage Gingras, situé au 954 du boulevard Rochette. Le garage s'est complètement effondré. Une enquête sera entreprise aujourd'hui afin de déterminer de façon précise l'origine du feu.

L'écrasement d'un bimoteur en C.-B. fait 12 victimes

TERRACE, Colombie-Britannique (PC) — Des enquêteurs de la GRC s'employaient samedi à dégager des débris d'un bimoteur Twin-Otter, les corps des 12 personnes qui ont péri dans l'écrasement de l'appareil, vendredi, à deux milles de l'aéroport de Terrace.

Une équipe de spécialistes du ministère des Transports s'est aussi rendue sur les lieux pour tenter de déterminer les causes de la tragédie.

Le sergent Irvin Bailey de la GRC a révélé que l'avion s'est écrasé sur le flanc est du mont Little Herman, dans un secteur densément boisé, ce qui rend difficile l'accès des lieux.

Trois membres d'équipage et neuf passagers ont péri dans l'accident. Tous sont originaires de Colombie-Britannique. Une femme de 20 ans et son fils de trois ans sont au nombre des victimes.

L'appareil, propriété de la Northern Thunderbird Air Ltd, de Prince George, en Colombie-Britannique, effectuait un vol régulier de Prince George à Terrace quand la tragédie s'est produite. Terrace est située à 450 milles au nord-ouest de Vancouver.

Le dernier contact radio avait été réalisé avec l'avion à 5h30 de l'après-midi, vendredi. Une tempête de neige s'était abattue sur la région de Terrace à 3h de l'après-

midi et la visibilité était nulle lors de l'accident.

Les débris de l'appareil ont été retrouvés à 9h30 du soir, vendredi. Une équipe a immédiatement découvert qu'il n'y avait aucun survivant sur les lieux.

Peu avant l'accident, un avion de CP Air avait refusé d'atterrir à Terrace, à cause des conditions climatiques, et avait poursuivi sa route vers Prince Rupert.

Débat en cour sur la mise en liberté conditionnelle

Par Roch DESGAGNE
Qui abuse des procédures de mise en liberté conditionnelle ou provisoire que permet le système judiciaire? Les procureurs de la couronne, les avocats en défense ou les deux?

Trois personnes perdent la vie accidentellement

Trois personnes de nos régions ont perdu la vie dans des accidents de la circulation, en fin de semaine.

Un adolescent de 19 ans de Lauzon, Daniel Isabelle, a été tué lorsque le camion de livraison dans lequel il circulait avec six ou sept compagnons, a versé l'angle des rues Mgr-Bourget et du Parc, à Lauzon, tôt hier matin. Un autre jeune du groupe a subi

des blessures graves.

M. Hervey Jean, âgé de 60 ans, de Chicoutimi-Nord, a été heurté par une automobile, alors qu'il circulait sur la route 117, à Val-David, dans le Nord de Montréal.

A Mistassini, au Lac-Saint-Jean, une collision entre deux véhicules survenue hier matin, a fait une victime, Jean-Roch Tremblay, âgé de 30 ans, de Mistassini.

de Québec, n'a rien réglé de la question. Les débats, Me Carol Saint-Cyr, pour le ministère public, et Me Richard Grenier, sont restés sur leurs positions respectives, se reprochant de part et d'autre d'abuser de la loi sur le cautionnement.

Le juge Anatole Corriveau a tranché quelque peu le débat, en acceptant d'entendre la preuve de la couronne qui s'opposait à la libération d'un jeune homme déjà en liberté sous deux cautionnements dans des causes de vol par effraction. Samedi, il était devant le tribunal pour répondre à une troisième offense du genre.

"Il ne faudrait pas abuser de la mise en liberté", affirmait Me Saint-Cyr, en indiquant son intention de s'opposer à la libération temporaire du client de Me Grenier.

Ce dernier a retorque immédiatement en accusant les procureurs de la couronne de faire systématiquement de l'obstruction à la mise en liberté des prévenus.

Finalement, le jeune homme qui était au centre de ce débat juridique, a été gardé en cellule en attendant sa mise en accusation, prévue pour aujourd'hui.

COLLEGE BART COURS DU SOIR

— Sténographie française et anglaise.
— Dactylographie française et anglaise.

DUREE : 45 heures (par cours)
COUT : \$100.00 (par cours)

Soirs à déterminer.

Les cours commenceront dans la semaine du 31 janvier 1977.

INSCRIPTION: Tél.: 522-1247

LE CENTRE DU COMPRESSEUR Enr.

Vente - Service - Réparation

Vendeur autorisé des compresseurs
Brunner De - Vilbiss,
Webster

Local situé à:
449 EST, BOUL. CHAREST,
QUEBEC

(Près de la Couronne)
JOUR: 522-3658 - SOIR: 524-0670

EN CAS DE PANNE*

Dans un premier temps

1. Fermez les appareils électriques, à l'exception du réfrigérateur et du congélateur.
2. Abaissez les thermostats qui règlent le chauffage.
3. Placez la manette de l'interrupteur du chauffe-eau à la position "off". Cet interrupteur se trouve habituellement à proximité de l'appareil.
4. Fermez les fenêtres et portes extérieures.

Si la panne se prolonge

1. N'utilisez qu'avec prudence certains appareils de secours servant à l'éclairage, au chauffage ou à la cuisson.
2. Ne quittez pas la maison sans vous assurer que les portes sont verrouillées et les feux, éteints.

Quand le courant est rétabli

1. Remettez graduellement en marche les appareils électriques, sur une période d'une quinzaine de minutes.
2. Si certains appareils ne fonctionnent pas, vérifiez l'état des fusibles qui protègent leur circuit d'alimentation.

* Il peut arriver que les rigueurs du climat ou des cas fortuits occasionnent des pannes plus ou moins longues. Nous mettons tout en œuvre pour rétablir le courant le plus tôt possible; cela nous sera d'autant plus facile que les abonnés auront pris soin de fermer leurs appareils électriques au moment où la panne survient et de les remettre graduellement en marche quand le courant est rétabli.



Discrétion



sur les bas-culottes Discrétion!

Bas-culottes Discrétion avec le bout renforcé ou nu. Taille petite, moyenne et grande ou universelle. Dans une douce composition de 100% nylon.
Miel Doré, Tropic Tan

Tailles x large et 2 et 3 x large

Le bas-culotte 'Discretion' de taille universelle, 100% nylon. Dans les teintes de Miel Doré, Tropic Tan, Carress, Noisette et Sand Castel.
Rég. 99

Rég. 1.59

1²⁹

Rég. 1.44

1⁷⁹

.79

3 paires

2²⁷



monsieur québec au carnaval

par yves bernier

Comment critiquer sans se détruire

Le ministre du Tourisme, M. Yves Duhaime, a raison, les autorités du Carnaval s'en plaignent depuis de nombreuses années, et le grand-prêtre de Montréal-Matin, M. Jean V. Dufresne, répand beaucoup de fiel dans sa "colonne" quotidienne (vendredi, 14 janvier). Tout cela autour de la subvention gouvernementale au Carnaval de Québec 1977 (\$325,000 au lieu du \$400,000 promis par l'ancien gouvernement), et de la visite du premier ministre de l'Ontario, M. William Davis. Prenons tout d'abord la subvention. Le ministre et les autorités du Carnaval ont raison de trouver inacceptable parce qu'insuffisante, la contribution directe des milieux d'affaires au financement du Carnaval: \$65,000 d'investissement pour \$5 millions et plus de revenus, c'est un scandale. La seule solution logique sera peut-être une taxe spéciale durant le Carnaval. Encore là, on n'a jamais évalué les contributions en services et commandites des entreprises.

Pour ce qui est de la visite de M. Davis, invité spécial du Carnaval, les 5 et 6 février, c'est une autre affaire. Le Carnaval "fait maintenant partie de nos traditions et de notre culture", disait le président, André Tranchemontagne, vendredi dernier. Après 23 ans d'existence, on peut lui donner raison, et inviter les premiers ministres des autres provinces (M. Richard Hatfield, du Nouveau-Brunswick, l'an dernier) est une excellente idée pour la promotion de notre Carnaval. Mais dans sa "colonne" de vendredi dernier, M. Dufresne souligne que M. Davis profitera peut-être de sa visite pour rencontrer son homologue québécois et "prendre le pouls des Québécois ordinaires". Il lui suggère entre autres bêtises, de "se munir d'un alcoomètre", et souligne que tout ce que le Carnaval a de folklorique, c'est le gros gin. Le Carnaval de Québec, c'est l'affaire de tous les Québécois, pas seulement des citoyens de la capitale, c'est pourquoi M. Dufresne a droit de parole. Mais parce qu'il est Québécois, il devrait être capable de parler de tous les aspects d'un événement comme le Carnaval. Il parle de vandalisme, des hordes titubantes de la période carnavalesque, de sorte de "Disneyland paquéte afin d'assurer leur clientèle aux grands hôtels dépeuplés de la capitale", etc... Si M. Davis veut rencontrer M. Lévesque durant sa visite, cela n'a rien à voir avec le Carnaval, et M. Dufresne ne devrait pas se servir de ce prétexte pour dénigrer le Carnaval. Deuxième, nous aimons mieux les hôtels "peuplés" durant les mois morts de l'hiver, et cela pendant 10 jours depuis 23 ans, que des hôtels remplis durant 10 jours de Jeux olympiques. Finalement, sait-on que pour une seule journée, plutôt une seule nuit de "fête nationale, folklorique et politique", le 24 juin dernier, sur la Montagne, à Montréal, on a détruit l'écologie pour 10 années à venir?



Lynda, duchesse de Champlain.

chesse de Cartier, Lynda avait beaucoup entendu parler du film controversé sur les duchesses, "Le soleil n'a pas de chance". C'est d'ailleurs à cause de cela qu'elle a posé sa candidature au concours de cette année. "Je voulais me rendre compte par moi-même de ce qu'était le rôle d'une duchesse du Carnaval". Maintenant qu'elle a les deux pieds dedans, elle y est très à l'aise et contente de participer. "C'est formidable de rencontrer tous ces gens, des milliers de Québécois de tous les milieux", dit-elle avec enthousiasme. Préposée aux prêts à la Banque de Montréal, elle est habituée avec le public. Cela fait 11 ans que le duché de Champlain n'a pas eu de reine, et Lynda a l'impression que cette année ça va y être. Reine ou pas, la duchesse de Champlain trouve l'expérience du Carnaval des plus stimulantes. Après le Carnaval, elle retourne à son travail où ses patrons continuent à lui verser son salaire pour ses deux mois d'absence.

C'était pénible

Un employé de Télé-Capitale nous disait, la semaine dernière, que compétition ou non, Télé-4 était en première place sur les cotes d'écoute. Donc, inutile de s'améliorer. Samedi soir, c'était l'émission "Les duchesses 77", de 20h à 21h, consacrée à la présentation de nos élues du 23e Carnaval. Ce fut assez pénible à regarder, et sans doute aussi triste pour les participants. C'est "l'ouverture" qui nous a le plus frappés. Sur une bande sonore truquée, faussement "pompe et circonstancées", chacune des sept jeunes filles a fait son entrée au bras de son président de duché habillé en tuxedo "à la mode", genre clown deux tons. L'habit ne fait évidemment pas le moine, à preuve, un des deux animateurs, Claude Mercier, portait lui, un tuxedo qui avait de la classe. Les "spots" trop forts brouillaient l'image que le caméraman devait ajuster continuellement. Puis on a assis les duchesses en rangée, sur des chaises droites qui avaient l'air tout à fait inconfortables. Quelques "trous" dans l'enchaînement de l'émission, des questions "plantées" d'avance aux duchesses, puis la vedette chantante, Carole Cloutier, avec ses mêmes yeux épouvantés. Enfin, pauvres duchesses, elles vallaient mieux que cela.

La presse étrangère

Pour le moment, grâce au Concours international de sculpture sur neige et aux Maisons du Québec à l'étranger, cinq médias étrangers ont confirmé leur présence au 23e Carnaval de Québec. Le réseau de télévision ABC, d'Osaka, au Japon, couvrira tout le Carnaval, du 29 janvier au 14 février prochain. Les journaux Kronenzeitung (1,200,000 exemplaires) et Kurier, d'Autriche, de même que la télévision autrichienne et la 2e chaîne de télévision allemande seront ici du 1er au 6 février, accompagnant leur équipe nationale de sculpteurs qui participent au concours, les 5 et 6. Le Carnaval a lancé plus de 150 invitations à travers les États-Unis et l'Europe, invitant les médias à assister au Carnaval, à leurs frais bien entendu.

"La grande sœur"

Dans le groupe des sept duchesses du 23e Carnaval de Québec, Lynda Frenette, 23 ans, duchesse de Champlain, s'est fait surnommer "la grande sœur", parce qu'à 23 ans seulement, elle est la plus âgée du groupe. Contrairement à Renée Moreau, du

faits divers

Présumé voleur capturé

Le dernier membre présumé d'un trio de voleurs qui avaient soutiré \$80,000 à la Banque royale de Chicoutimi-Nord, en détenant le gérant, en août dernier, Germain Brouillard, s'est rendu à la police, à la suite d'une longue filature.

Brouillard a été capturé lors d'une fusillade survenue sur la route 170 à Arvida. Armé d'un revolver et d'une mitraillette ML, il a finalement décidé de se rendre aux agents de la Sûreté du Québec qui l'avaient cerné, après avoir été blessé dans un échange de coups de feu.

Daniel Truchon, un complice dans le vol à main armée de Chicoutimi-Nord, a déjà reconnu sa culpabilité et purge une peine de douze ans. Ghislain Gaudette avait été capturé dans des circonstances semblables à celles de l'arrestation de Brouillard, dans la région de Valleyfield. Quant à Germain Brouillard, il a été mis en accusation, vendredi, au palais de justice de Chicoutimi.

Décision à réviser

VANCOUVER (PC) — L'at-torney général de la Colombie-Britannique a déclaré hier qu'il allait ordonner une révision de la décision, prise par son ministère, de retirer les affaires sommaires qui sont devant les cours de cette province depuis plus de six mois.

Plus tôt, l'Association des chefs de police du Canada avait protesté contre cette décision.

Ce n'est pas tout de réduire vos impôts.

Les Régimes Enregistrés d'Épargne-Retraite (REER) et d'Épargne-Logement (REEL) offerts par les institutions financières, y compris ceux de la Fiducie Crédit Foncier, comportent les mêmes avantages fiscaux, tels que prévus par la loi. Ce qui doit plutôt retenir votre attention, ce sont les facteurs suivants:

- SÉCURITÉ • RENDEMENT ÉLEVÉ • FLEXIBILITÉ
- AUCUNS FRAIS DE VENTE OU D'ADMINISTRATION

REER

Option 1. Placement Garanti.

9 3/4%

Vous investissez dans un Placement Garanti distinct pour une période de 5 ans, à un taux fixe et très attractif, payable annuellement.

Option 2. Épargne Garantie.

Vos épargnes bénéficient présentement d'un taux de 7 3/4%, sujet à révision trimestrielle.

Vous pouvez transférer des fonds d'une option à l'autre, sans frais.

REEL

Option 1. Placement Garanti.

9 1/2%

Vous investissez dans un Placement Garanti distinct pour une période de 5 ans, à un taux fixe et très attractif, payable annuellement.

Option 2. Épargne Garantie.

Vos épargnes bénéficient présentement d'un taux de 7 1/2%, sujet à révision trimestrielle.

Vous pouvez transférer des fonds d'une option à l'autre, sans frais.

Crédit Foncier

Fondé en 1880

L'une des plus importantes sociétés canadiennes de fiducie et de prêts hypothécaires. Succursales à travers le Canada.

ÉCRIVEZ-NOUS OU
APPELEZ-NOUS
(A FRAIS VUS)
POUR OBTENIR
NOS BROCHURES

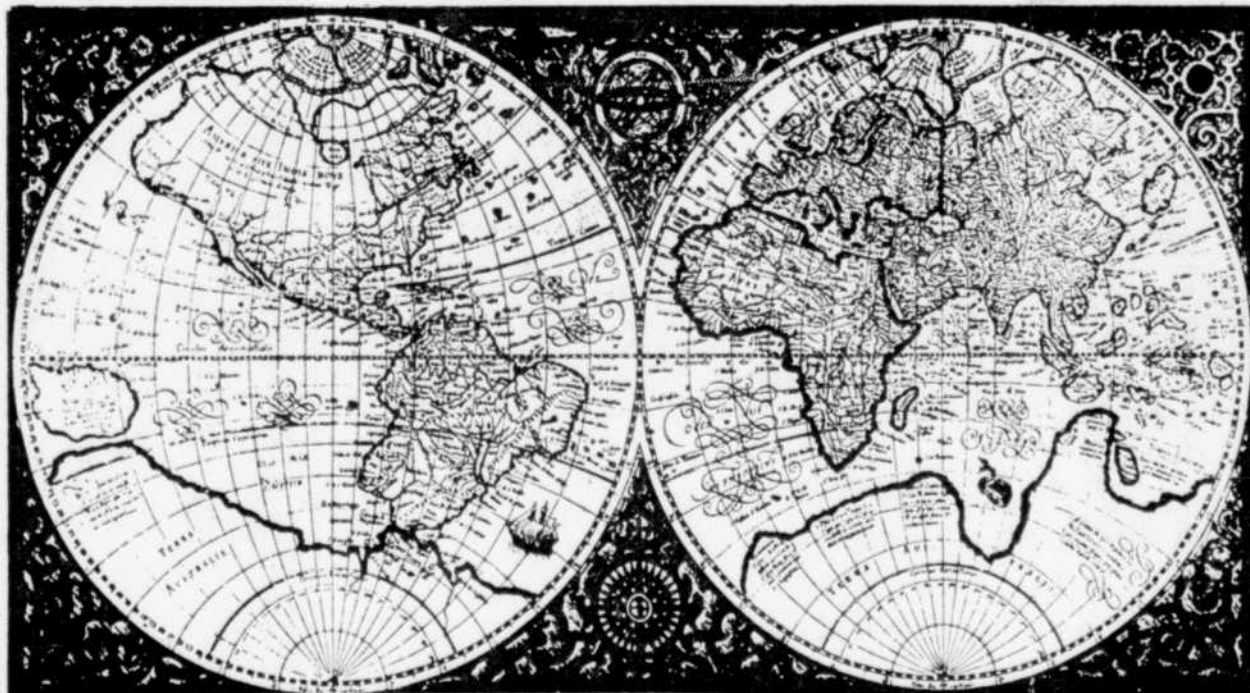
Quebec:
1135 Chemin
Saint-Louis
(418) 681-0277

Montreal:
612 rue
Saint-Jacques
(514) 845-7111

Ottawa:
170 rue
Metcalfe
(613) 232-5309

INSTITUTION INSCRITE À LA RÉGIE D'ASSURANCE-DEPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DEPÔTS DU CANADA

UN MONDE DE MEUBLES



UN MONDE DE MEUBLES À PRIX RÉDUITS
PENDANT NOTRE SOLDE ANNUEL
QUI DÉBUTE LUNDI, LE 17 JANVIER

**la galerie
du meuble**
DÉCORATION INTÉRIEURE

ROCHE-BOBOIS

Contemporain: 18, rue Courcellette / 681-0171
Traditionnel: 1229, boul. Charest o. / 681-0171

Ouvert du lundi au samedi pendant notre solde annuel

Les weekends à Montréal sont propices à l'évasion

Découvrez comment vous "évader" pour un weekend au Bonaventure de Montréal... pour seulement \$56. Prenez un repas dans la somptueuse élégance du Le Castillon, de réputation mondiale ou assistez au spectacle entraînant du Le Portage. Le Bonaventure, un hôtel belvédère entouré de 2 1/2 acres de verdure, dote d'une piscine extérieure ouverte à l'année et d'une patinoire en saison... le tout surplombant un monde souterrain de centaines de boutiques, de cinémas, de restaurants... et d'effervescence.

Si vous désirez apprendre comment vous "évader" pour un weekend, communiquez avec nous. Sans frais à 1-800-261-9222

Bonaventure

HOTELS
WESTERN
INTERNATIONAL

Les habitants de Yellowknife menacés par l'arsenic

TORONTO (PC) — On a trouvé à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, des niveaux d'arsenic qui sont les plus élevés en Amérique du Nord et peut-être même au monde. On soutient cela dans une étude non gouvernementale rendue publique hier à Toronto.

L'étude conclut que les 10.000 habitants de Yellowknife, qui est la capitale des Territoires du Nord-Ouest, sont exposés à "des niveaux effroyablement élevés" du poison qui a nom arsenic.

L'étude a été faite par trois organismes, la Fraternité nationale des Indiens, le Syndicat des métaux d'Amérique et l'Université de Toronto.

Yellowknife est à quelque 600 milles au nord d'Edmonton.

Le taux de cancer par mille habitants y est presque deux fois plus élevé que le même taux pour tout le pays, révèle l'étude. Le taux national est de 1,4 par mille personnes.

On trouve de petites quantités d'arsenic dans tous les tissus animaux. Des niveaux élevés de ce poison pendant de longues périodes peuvent causer des problèmes respiratoires, des désordres nerveux et le cancer.

Le niveau d'arsenic découvert lors de l'étude est 50 fois supérieur aux normes de sécurité établies par l'Organisation mondiale de la santé.

Selon Tom Hutchinson, biologiste de l'Université de Toronto, le problème de l'arsenic est à ce point grave que les gens de Yellowknife devraient éviter de manger des légumes.

Le gouvernement n'aurait pas dit la vérité.

L'étude contredit une déclaration du gouvernement fédéral.

En effet, il y a seize mois, le ministre de la Santé, Marc Lalonde, disait que des études fédérales n'avaient trouvé aucune preuve que les citoyens de Yellowknife étaient exposés à des quantités dangereuses d'arsenic.

D'autre part, Lloyd Tatar, directeur des recherches à la Fraternité des Indiens, soutient qu'il ressort d'une étude gouvernementale notamment que 11 de 12 échantillons de neige pris à Yellowknife contenaient des quantités d'arsenic plus élevées que celle qui est permise par le gouvernement. Il précise qu'un échantillon avait un niveau d'arsenic 38 fois plus élevé que le niveau permis.

Il y a une vingtaine d'années, deux enfants indiens mouraient à Yellowknife après y avoir mangé de la neige contaminée par de l'arsenic.

L'arsenic est un minéral qui renferme de l'or. Il peut entrer dans l'air, le sol et l'eau durant des travaux miniers et durant des travaux de fonte. Il y a deux mines d'or qui sont en exploitation à Yellowknife.

L'étude tripartite rendue publique hier montre que les mineurs à Yellowknife ont dans les cheveux des niveaux "extrêmement élevés" d'arsenic. Elle montre aussi, entre autres choses, que le sol à Yellowknife renferme 2.000 fois plus d'arsenic que dans les régions non contaminées par ce poison.

L'arsenic se dépose sur les cheveux ou sur toute autre partie du corps après avoir été absorbée par la bouche ou respirée.

Les trois groupes qui ont participé à l'étude de Yellowknife devaient émettre plus tard une déclaration dans laquelle ils pressent le gouvernement fédéral de renforcer encore davantage les contrôles sur les émissions d'arsenic, et de tenter de rejoindre les anciens mineurs de Yellowknife pour les convaincre d'être surveillés par un médecin.

Dernière chance!

Hâtez-vous de profiter du rabais de

\$250

accordé par AMC

sur toutes les Pacer en stock.

Ces voitures sont couvertes par le programme de Protection de l'acheteur II "24 mois - 24.000 milles".



Jeep American Motors



220, BOUL. DU PONT, ST-NICOLAS TEL.: 831-2171

Il est encore temps d'en profiter...
Hâtez-vous!



GREMLIN
PRIX REG. \$3,579
RABAIS \$250

\$3329⁰⁰
(transport en sus)



PACER
PRIX REG. \$4,079
RABAIS \$250

\$3829⁰⁰
(transport en sus)

UN RABAIS de \$250⁰⁰ sur les modèles en main seulement.

St-JEAN-EUDES Automobiles

72, route Kennedy, Lévis - Tél.: 837-9371

Venez profiter
CHEZ NOUS

de la remise de
\$250

en argent
comptant
par AMC...
Hâtez-vous!

**LAURIER
AUTO**

2025 OUEST, BOUL. CHAREST
PARC JEAN-TALON
TEL.: 681-4631

Ouvert jusqu'à 9h.30,
sauf le samedi.

DÉPOSITAIRE

AMC - JEEP

AMC
prolonge son offre
sur la Pacer.
Rabais de \$250
en argent comptant.

Des centaines d'acheteurs ont déjà profité du rabais d'AMC en argent comptant sur la Pacer. AMC prolonge* son offre afin que vous en profitiez...vous aussi.

*Ce rabais vaut maintenant pour toutes les Pacer ou Pacer familiales neuves, 76 ou 77, déjà en stock chez le concessionnaire le 10 mars 77 ou commandées au plus tard le 10 février 77. Le rabais ne s'applique pas aux flottes de voitures.

Rendez-vous chez un concessionnaire American Motors dès maintenant. Concluez sur place le meilleur marché possible sur n'importe quelle Pacer 76 ou 77 neuves d'AMC. Après livraison de la voiture, American Motors vous retournera une remise de \$250 en argent comptant. Si vous préférez, vous pouvez faire en sorte que ce montant de \$250 soit utilisé comme partie de votre acompte sur la voiture achetée.

N'oubliez pas que toutes les Pacer sont appuyées par le Programme de Protection de l'Acheteur II... la garantie qui fait qu'AMC, c'est plus que plus.



Certaines pièces d'équipement illustrées sont livrables moyennant supplément.



Certaines pièces d'équipement illustrées sont livrables moyennant supplément.

LE PROGRAMME DE PROTECTION DE L'ACHETEUR II

GARANTIE COMPLÈTE DE 2 ANS OU 24.000 MILLES DU MOTEUR ET DES ORGANES DE TRANSMISSION**

GARANTIE COMPLÈTE D'UN AN OU 12.000 MILLES DE TOUTES LES AUTRES PIÈCES (sauf les pneus)**

DE PLUS: VOITURE DE COURTOISIE ET PROTECTION INTERRUPTION DE VOYAGE, SANS FRAIS DE VOTRE PART.

**A PARTIR DE LA DATE OÙ LA VOITURE A ÉTÉ LIVRÉE OÙ UTILISÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS, SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ.

AMC, c'est plus que plus.

L'offre de rabais de \$250 d'AMC en argent comptant est en vigueur depuis le 16 novembre 1976. Passez chez votre concessionnaire AMC, il a tous les détails.

La CEQ n'appuie pas ouvertement l'indépendantisme

par Jean MARTEL
envoyé spécial du Soleil

Le dernier conseil général de la Centrale de l'enseignement du Québec qui s'est tenu à Montréal en fin de semaine a mis en évidence deux situations:

— d'une part, le fait que la CEQ, tout en voulant participer à fond au débat sur l'indépendance du Québec, n'appuie pour le moment ni la thèse de l'indépendance ni celle du statu quo constitutionnel;

— d'autre part, l'écartement de tout comportement se situant trop à gauche. Mais cela ne s'est pas fait sans d'interminables discussions ni sans de violentes (mais toujours civilisées) oppositions au sein du conseil général.

La question nationale

Le conseil général, qui groupe environ 150 personnes, a reconnu

l'importance pour la Centrale et les travailleurs syndiqués de la question nationale. Mais il n'a pas voulu aller plus loin; il n'a pas voulu dire si cela devait se faire "sous la direction des travailleurs", comme l'avait proposé un délégué d'un CEGEP. D'ailleurs, le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, a fait remarquer que cette dernière formule était trop forte pour les politiques actuelles de la CEQ et l'évolution de la Centrale.

Toutefois la veille, M. Charbonneau s'était demandé pourquoi ce serait subversif de parler d'indépendance du Québec dans les écoles alors que cela constitue la position du gouvernement.

Rapports avec le gouvernement

Les délégués du conseil général devaient établir quelle sorte de rap-

ports la CEQ devrait établir dans l'avenir avec le gouvernement péquiste. Ces rapports s'articulaient autour de deux pôles:

1) une thèse, défendue par le bureau national de la Centrale et surtout par M. Charbonneau, soutenait que la CEQ devrait participer à des consultations avec le gouvernement et profiter de la conjoncture politique actuelle;

2) une autre thèse, proposée par le Comité d'action sociale et les tenants de l'extrême gauche (dont Pierre Lemaire, président de l'Alliance des professeurs de Montréal et quelques autres de la région montréalaise) affirmait que le gouvernement, c'est le "boss", que la CEQ ne doit pas participer à l'élaboration des politiques du gouvernement, mais qu'elle doit surtout mobiliser ses membres.

C'est la thèse du bureau national qui l'a remporté, continuellement défendue par l'infatigable batailleur qu'est M. Charbonneau. Les groupuscules de l'extrême gauche ont bien senti que leur position était écartée, et ils se sont acharnés jusqu'à la fin pour tenter de faire triompher leur point de vue. Comme l'a dit l'un d'entre eux, "Il n'y a rien de changé au Québec depuis le 15 novembre. Profiter de la conjoncture, c'est du tétage et du lobbying".

Malgré tout, le conseil général, en acceptant la première thèse qui établit le principe d'une action syndicale incarnée dans une conjoncture politique concrète, rejoint ainsi la grande masse des enseignants. En effet, la grande majorité des enseignants ont voté pour le parti péquiste. C'aurait été illusoire et irréaliste de leur faire croire, deux mois après les élections, que le gouvernement pour lequel ils ont voté constitue leur ennemi et que la première urgence doit être la mobilisation de tous.

A court terme

D'autre part, le conseil général a adopté un certain nombre de mesures qui, à court terme, serviront à la Centrale de points de repère pour juger le comportement du nouveau gouvernement. Ces mesures consti-

tuent pour ainsi dire des revendications de la Centrale.

On retrouve, entre autres, le salaire minimum à \$4,35; la fin de la réduction des effectifs dans les hôpitaux; une loi anti-scab; une loi favorisant la liberté, la démocratie et l'autonomie syndicale; la fin des subventions aux institutions privées.

Au sujet des écoles privées, un délégué a dit que ceux qui voudront au Québec des écoles privées paieront de leur poche. De son côté, M. Yvon Charbonneau a fait remarquer que le réseau des institutions privées se complétait là même où il y en n'avait pas auparavant. "Bien souvent, c'est une petite clique de libéraux qui fondent une école privée. Quant à la politique du PQ là-dessus, elle a été arrachée, et il n'est pas sûr que le gouvernement va suivre son programme à ce sujet".

Le président de la Centrale a signalé aussi le danger que représentait l'accréditation sectorielle des syndicats. "Cela va favoriser les gros empires syndicaux. De plus, des personnes pourraient se trouver syndiquées avec des syndicats, à leur insu. Cela va nuire à la solidarité syndicale".



Charbonneau: "L'indépendantisme n'est pas subversif".

Le texte de Hubert Sacy n'a pas été dénoncé

par Jean MARTEL
envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Le conseil général de la Centrale de l'enseignement du Québec a refusé par une forte majorité de dénoncer le texte de l'attaché de presse de la CEQ, M. Hubert Sacy. Ce texte, qui a paru au début de la semaine dernière dans les médias d'information, a déjà fait couler beaucoup d'encre et a alimenté les débats des délégués au conseil général, en fin de semaine.

Résumé bien sommairement, le document de M. Sacy indique que la CEQ doit avoir un préjugé favorable au gouvernement Lévesque et que, d'autre part, le langage soi-disant marxiste qu'elle emploie n'est pas en conformité avec ce qu'elle est au fond.

Or, à l'occasion de la réunion du conseil général, le comité d'action sociale de la centrale a demandé à tous de dénoncer le texte de M. Sacy comme étant un document "injurieux, calomnieux et méprisant envers les membres, les militants, les délégués syndicaux".

Les partisans de l'extrême gauche se sont faits les ardents défenseurs de cette proposition. L'un d'entre eux, M. Pierre Lemaire, président de l'Alliance des professeurs de Montréal, a soutenu que le texte était mauvais pour la Centrale, puisqu'il donnait une fausse impression sur la façon dont les choses se font à la Centrale.

De son côté, le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau a déclaré que les délégués n'avaient pas à dénoncer le document Sacy puisqu'il ne s'agit pas d'un document soumis au conseil général, mais tout simplement d'un document préparé par un permanent à l'intention du bureau national de la Centrale.

Quoi qu'il en soit, les délégués ont refusé de dénoncer le document.

Utilisation

Ils ont aussi refusé de dénoncer, comme le suggérait le proposeur d'une résolution, "l'utilisation abusive faite par les médias du document de M. Sacy".

Fait à signaler, M. Charbonneau a voté pour cette résolution, alors que la grande majorité s'y opposait. M. Charbonneau a soutenu qu'il y avait eu dans cette affaire une concertation de la presse. "C'est la direction des journaux qui est à blâmer, non pas les journalistes. Le document Sacy a eu plus d'importance dans les médias que le document d'orientation du bureau national de la Centrale".

Plus tard, M. Charbonneau confiait aux journalistes qu'il est normal qu'une centrale syndicale dise ce qu'elle a à dire sur le traitement que la presse fait de ses documents.

A la fin du débat, un délégué a semblé exprimer l'opinion de plusieurs en disant qu'il était contre la politique du "crois ou meurs". "Hubert Sacy, a-t-il dit, a le droit d'exprimer son opinion. L'utilisation qu'en fait la presse n'est pas sa faute. D'ailleurs, tout ce que nous devons aider à lancer le débat, parmi les enseignants sur les rapports entre la Centrale et le gouvernement".

La cigarette douce

Craven "A", la marque de cigarettes douces qui inspire le plus de confiance au Canada, présente la Craven "A" Special Mild... une cigarette très douce qui offre le bon goût et la qualité exceptionnelle du produit original.



C'est encore le produit original qui est le meilleur.

CRAVEN "A" Special Mild

La cigarette la plus douce que nous ayons jamais faite.

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette—filtre ordinaire: goudron 8 mg, nic. 0.5 mg. Filtre King Size: goudron 15 mg, nic. 1.0 mg. Filtre Special Mild: goudron 5 mg, nic. 0.4 mg.

Le staphylocoque est responsable de nombreuses infections

par le Dr E. DUCHENE

Le staphylocoque est un microbe responsable de très nombreuses affections, dont les plus connues sont le furoncle, l'anthrax, l'hydrosadéite, l'impétigo, l'acné et bien d'autres encore.

Ces infections, dues aux staphylocoques, semblent, malgré les antibiotiques modernes, de fréquence et de gravité persistantes. Ces faits s'expliquent principalement par la remarquable résistance du staphylocoque à la plupart des antibiotiques qui lui sont opposés, car il est capable de s'adapter rapidement aux antibiotiques les plus récents.

Résistance du staphylocoque aux antibiotiques

Cette résistance du staphylocoque aux antibiotiques est certainement un des problèmes les plus inquiétants de la pathologie infectieuse, d'autant que les maladies dues à ce germe ne sont pas toujours bénignes et notamment dans les trois cas suivants:

— Ces infections cutanées sont parfois le point de départ de septicémies dont il n'est pas besoin de rappeler la gravité.

— La staphylococcie maligne de la face représente une complication grave du furoncle de la lèvre supérieure ou de l'aile du nez.

— La tendance à la multiplicité et à la répétition des furoncles qui caractérise la furunculose est d'un traitement souvent délicat.

Utilisons les antibiotiques à bon escient

C'est dire l'importance qu'il faut attacher au traitement et les précautions dont il faut s'entourer.

Bien qu'ils représentent un grand progrès dans la thérapeutique des staphylococcies cutanées, il convient d'insister sur un point important: les antibiotiques doivent être utilisés à bon escient, c'est-à-dire quand ils sont vraiment utiles.

la médecine

Leur emploi exagéré est en effet responsable du développement des résistances microbiennes: d'une part, les germes sensibles disparaissent au profit des germes résistants et, d'autre part, certains germes initialement sensibles acquièrent par mutation et de façon rapide une résistance à l'égard des antibiotiques qui leur sont opposés.

Reservez les antibiotiques aux formes graves

Les antibiotiques seront donc réservés aux formes

graves, soit du fait de l'intensité ou de la ténacité de la dermatose, soit du fait du terrain, ainsi, chez les diabétiques, alcooliques ou tuberculeux, l'emploi des antibiotiques est recommandé, quelle que soit l'importance de la lésion.

La remarquable résistance du staphylocoque explique la floraison des antibiotiques antistaphylococciques, dont la liste s'allonge de jour en jour, les recherches étant orientées vers la découverte d'un antibiotique efficace à long terme.

L'antibiogramme

Pour garantir les meilleures chances de succès à la thérapeutique, il apparaît nécessaire, avant tout traitement, de pratiquer un antibiogramme. Cet antibiogramme consiste, le germe ayant été isolé et cultivé, à le mettre en présence des divers antibiotiques pour déterminer, à coup sûr, quel est le plus efficace. (copyright by BIP)

New Delhi remet à Marie-Andrée Leclerc 250 lettres

NEW DELHI (AFP) — La Canadienne Marie-Andrée Leclerc, 31 ans, originaire de Lévis, qui comparait devant le tribunal de New Delhi pour affaire de vol, a

déclaré à la presse qu'elle avait cessé, samedi, sa grève de la faim commencée le 3 janvier pour protester contre les conditions de sa détention.

Recherchée par Interpol et par la police de plusieurs pays d'Asie, Mlle Leclerc, soupçonnée d'avoir participé à plusieurs assassinats de touristes étrangers en Asie,

avait été arrêtée le 9 juillet dernier et détenue en application de l'Acte sur le maintien de la sécurité intérieure, l'une des dispositions de l'état d'urgence.

Tihar à New Delhi lui avaient donné 250 lettres qui lui étaient adressées. Elle a également déclaré que son régime alimentaire s'était amélioré et qu'on lui donnait maintenant de la viande.

La jeune Canadienne a indiqué qu'elle avait demandé à voir un médecin le 8ème jour de sa grève. "Le médecin est venu ensuite tous les jours, et les autorités pénitentiaires ont tout fait pour me dissuader de continuer. Elles m'ont même menacée de m'alimenter de force", a-t-elle ajouté.

qu'elle pouvait lire un journal tous les jours.

sant soeur Marguerite Turcotte, une religieuse canadienne, originaire de Valleyfield qui n'a été autorisée qu'une seule fois à lui rendre visite en prison.

Mlle Leclerc comparait en même temps que le Français Charles Sobhraj, dit Alain Gauthier, arrêté en même temps que la jeune Canadienne, et également soupçonné d'avoir assassiné des touristes dans plusieurs pays d'Asie.

Le Québec permettrait à T.-N. de passer sur son territoire

ST. JOHN'S, T.-N. (PC) — Selon le journal "The News", le nouveau gouvernement québécois aurait décidé de permettre à Terre-Neuve de passer sur son territoire pour vendre de l'électricité au reste du Canada.

L'électricité, auparavant, devait être achetée et vendue par l'Hydro-Québec.

"Nous n'avons pas l'intention de nous servir de la position géographique du Québec comme d'une arme pour tenir le reste du pays en joue", a déclaré M. Jean Lemay, adjoint au ministre québécois de l'Énergie Guy Joron.

Le ministre de l'Énergie de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, s'est dit agréable-

ment surpris de cette nouvelle position du Québec.

"Espérons, a-t-il souligné, qu'ils veulent dire la même chose que nous en parlant d'un corridor."

Tribunal

Terre-Neuve, l'an dernier, a entrepris des procédures judiciaires contre le Québec pour avoir 800 mégawatts de plus de la centrale de Churchill Falls, au Labrador.

En vertu d'un contrat à long terme, les 5,225 mégawatts de l'usine, sauf 300 mégawatts, sont obligatoirement vendus à l'Hydro-Québec.

Terre-Neuve veut construire un tunnel sous le dé-

troit de Belle-Isle pour recevoir plus d'électricité du Labrador.

Terre-Neuve désirerait, par la suite, vendre de l'électricité aux provinces maritimes, grâce à un câble de transmission par le détroit de Cabot.

Les CEGEP participent au concours des services de protection

(PC) — Plusieurs CEGEP ont manifesté leur intention de participer au concours de montage audio-visuel lancé par les Services de protec-

tion de l'environnement du Québec (SPE).

Le thème du concours est "L'homme, artisan de son

environnement".

Les critères d'évaluation sont l'approfondissement de la recherche, l'esprit de créativité et la qualité tech-

nique du document audiovisuel. Les règlements ont été mis au point par la Commission des responsables de l'audio-visuel de la Fédération des CEGEP.

Des prix de \$200 à \$500 seront remis aux gagnants lors de la semaine de l'environnement, qui se tiendra en mai prochain.

VENTE DE JANVIER
Réductions de
15% à 20%
sur manteaux en magasin.
LYNX - CHAT - VISON - LOUP
Egalement,
MANTEAUX SUR MESURE.
Conditions de paiement
et mise de côté.

GASTON ST-HILAIRE FOURRURES
274a, 7e Rue, Limoilou, Qué. - 529-1181



Rien de plus agréable que l'épilation permanente.

Facile, pratique, mais encore plus important, c'est la façon la plus prudente d'enlever les poils superflus tout en sauvegardant la peau.

Vous voulez paraître de votre mieux tout en conservant votre beauté. Avec la thermolyse Grégoire moderne, seuls, les poils superflus sont enlevés laissant la peau intacte, douce et naturelle. C'est la solution idéale aux poils superflus sur le visage, les bras et les jambes.

Téléphonez dès aujourd'hui pour une consultation personnelle et une démonstration gratuite. Jugez par vous-même de la magnifique simplicité de cette méthode.

système grégoire

LE PLUS GRAND SYSTÈME MONDIAL D'ÉPILATION PERMANENTE

PLACE LAURIER STE-FOY, Village Normand, Tel. 651-7781
lun. mar. mer. 10-7, jeud. ven. 10-8

LA VENTE DE TISSUS SINGER... UN AVANT-GOUT DU PRINTEMPS.

Cette semaine, Singer vous donne un avant-goût du printemps en offrant les nouveaux tissus-mode à prix très intéressants. Parlez nous voir au Centre de couture près de chez vous et profitez de cette vente pour préparer maintenant votre garde-robe printanière. Voici quelques exemples de ce que vous trouverez:

\$3.99 vge

Tricots doubles imprimés 60". Attrayants imprimés en 100% polyester, lavable et infroissable. Convient pour hauts, jupes et robes.

\$3.79 vge

Gabardine de polyester 60". Tissu-mode en teintes printanières. Lavable et infroissable, c'est un tissu de charme.

\$3.99 vge

Coordonnés en denim 45". Le denim est encore très à la mode, ce printemps. Celui-ci est en 65% polyester et 35% viscose. Choix d'unis et de rayures à coordonner.

\$2.99 vge

Tissu chemisier à jolies rayures 45". Léger et confortable, mélange 65% polyester et 35% coton. Choix de quadrillés et de rayures à coordonner.

\$3.99 vge

Tissu Tropicana 60". Léger, frais et facile à entretenir, ce tissu 65% polyester et 35% coton, convient parfaitement pour tailleurs, robes et vêtements sport.

SINGER
Centres de couture

CENTRE D'ACHATS PLACE LAURIER
STE-FOY
651-4021

PLACE SAGUENAY
CHICOUTIMI
(418) 549-0080

GALERIES LA GRANDE PLACE
RIMOUSKI
(418) 723-2072

Les libéraux québécois et ontariens appuient Trudeau

MONTREAL (PC) — Les libéraux de l'Ontario et du Québec maintiennent "de façon inconditionnelle" leur appui au leadership du premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau.

Les membres des exécutifs du PLC-Québec et du PLC-Ontario ont accordé un vote de confiance unanime en leur leader national, au terme d'une réunion conjointe que présidaient, samedi à Montréal, les ministres de la Santé et des Travaux publics, MM. Marc Lalonde et Judd Buchanan.

Le président de l'aile québécoise,

M. Lalonde, a indiqué que la question du leadership ne suscitait aucune inquiétude chez les militants et que le ton de ces délibérations en avaient été une nouvelle démonstration. Il a en outre expliqué que ce vote de confiance ne visait qu'à éliminer les doutes engendrés par les récents sondages et les articles de journaux.

Pressé de questions par les journalistes, M. Lalonde a néanmoins reconnu que certains délégués de l'Ontario et du Québec ont qualifié d'inévitable la nécessité de procéder à un réaménagement des pouvoirs entre

Ottawa et les provinces pour préserver l'unité du pays. Il a aussitôt ajouté qu'il ne fallait surtout pas voir en cela la position de l'exécutif du Québec.

Le président de l'aile ontarienne, M. Buchanan, y est allé de la même mise au point, en soulignant que le fédéralisme canadien était déjà très décentralisé et qu'il aurait avantage à récupérer certaines responsabilités comme la coordination des politiques provinciales de l'éducation.

Interrogé sur les sondages dont les résultats donnaient une forte avance des conservateurs sur les libéraux au

Québec, au début de décembre, M. Lalonde a fait valoir que ce n'est rien de plus qu'une photographie de l'opinion publique au moment précis où l'enquête est réalisée et que ce n'est aucunement indicatif de ce que sera le comportement de l'électorat aux pro-

chaines élections. Il y attache donc autant d'importance que lorsqu'il s'agit de sondages sur l'appui des Québécois à la thèse indépendantiste.

Les quelque 70 délégués ontariens et québécois qui ont siégé toute la journée à huis clos en sont venus à

trois conclusions visant à resserrer les cordes des libéraux d'une région à l'autre du pays, à adapter l'orientation du parti à l'évolution de la conjoncture politique canadienne et à favoriser la coordination de la stratégie entre provinces.

Les députés anglophones ont le droit de parler anglais (Richard)

MONTREAL (PC) — Le président de l'Assemblée nationale a défendu, hier, le droit des députés anglophones de l'opposition de parler dans leur langue aux membres du gouvernement péquiste.

Désigné par le premier ministre René Lévesque à la suite de son élection comme candidat du PQ dans le comté de Montmorency, le 15 novembre dernier, Me Clément Richard a affirmé qu'il avait coupé tous les ponts avec son parti "parce que je me dois d'être neutre".

Parlant sur les ondes d'une station anglophone de la métropole, l'avocat de 37 ans a décrit son rôle en Chambre comme étant celui de "défenseur des droits de l'opposition", y compris celui des députés de s'exprimer en anglais.

Selon M. Richard, il manque encore quelques éléments à la démocratie "idéale" que le PQ veut instaurer au Québec.

"Je ne suis pas certain que l'opposition dispose mainte-

nant de tous les droits dont elle devrait disposer, a-t-il dit. La majorité pourrait véritablement empêcher l'opposition de se faire entendre et mon devoir le plus important

est de permettre à celle-ci d'exprimer librement ce qu'elle désire."

Gérard D. Lévesque optimiste

par Nancy ROSS

Le chef du Parti libéral du Québec (PLQ) et chef de l'opposition officielle, M. Gérard D. Lévesque, est très optimiste quant au sort de son parti et estime que le fait d'être dans l'opposition permet de se remettre en question, de faire des changements nécessaires pour revenir plus fort.

Dans une entrevue télévisée hier soir, le député de Bonaventure a expliqué qu'une telle période de "laboratoire" est impossible à un parti au pouvoir parce qu'il est trop occupé à assumer la responsabilité du gouvernement.

M. Lévesque s'est dit agréablement surpris du nombre de personnes qui manifestent de l'intérêt pour poursuivre la lutte, même après la défaite.

Selon lui, le PLQ doit maintenant faire un effort pour atteindre les jeunes à son parti qu'il qualifie comme étant "réellement et fondamentalement le parti des Québécois".

Ajoutant que le PLQ est le parti de la réforme, il s'est dit assuré que "la jeunesse va sûrement être présente au Parti libéral durant les prochains mois, et surtout les prochaines années, parce que c'est là que s'élaborera l'avenir du Québec. Il n'y a aucun doute que c'est toujours dans le Parti libéral que les idées se brassent".

Le chef du PLQ a une haute opinion de son parti et va jusqu'à dire que "les autres partis qui sont nés sont souvent nés du Parti libéral".

Il considère la défaite de novembre comme un simple accident de parcours. Rappelant qu'il était dans l'opposition en 56, au pouvoir en 60, de nouveau dans l'opposition en 66 pour être encore au pouvoir en 1970 jusqu'au mois de novembre dernier où il est revenu dans l'opposition, M. Lévesque dit avoir la foi et que les mathématiques ne trompent pas...

Interrogé à savoir s'il participerait à une éventuelle course à la chefferie, M. Lévesque a encore une fois répondu qu'il est prématuré d'aborder ce problème.

vous donne toujours satisfaction

VOICI LA PREUVE QU'ON DÉFIE L'INFLATION

SUPER-SOLDES

Mardi et mercredi, 18 et 19 janvier
2 jours seulement!

ON SE RÉSERVE LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS
TANT QU'IL Y EN AURA!

SPECIAL 2 JOURS SEUL.

BAS THERMAL
dames: 9 à 11
enfants: 7 à 9 1/2
couleurs variées

SPECIAL .59
Limite 4 par client

QUAKER STATE
Huile à moteur
10 W 20 W 30
SPECIAL

Reg. \$1.09
.85
Économisez .24
Limite 4 par client

SAC DE MOUSSE
DECHIQUETEE
format 1 lb
SPECIAL

2/\$1.00
Reg. \$1.99
Économisez .49
Limite 4 par client

SHAMPOOING COLORANT
NICE 'N EASY
Couleurs variées

\$1.59
Limite 4 par client

BEST BUY LUMIÈRES
60 - 100 watts

SPECIAL 2/\$1.00
Limite 4 par client

CAFE INSTANTANE
Format 10 onces

SPECIAL \$2.44
Limite 2 par client

TANT QU'IL Y EN AURA!
NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS

PLACE FLEUR DE LYS
550, boul. Hamel, Qué.
PLACE QUATRE-BOURGEOIS
999, rue de Bourgogne, Ste-Foy.

HEURES D'AFFAIRES (Place Fleur de Lys) Du lundi au mercredi: 9h. à 5h.30. Jeudi et vendredi: 9h. à 5h. Samedi: 8h.30 à 5h. (Place Quatre-Bourgeois) Du lundi au mercredi: 9h. à 6h. Jeudi et vendredi: 9h. à 5h. Samedi: 9h. à 5h.

Occupez-vous de votre auto... votre auto s'occupera de vous!

Service hors-pair

mise au point

en 14 opérations

MISE AU POINT EN 14 OPÉRATIONS: ÉCONOMISEZ!

\$10

Sur remise de ce coupon, le détaillant du service Hors-pair déduira du tarif régulier de mise au point en 14 opérations la somme de \$10.00 ou \$8.00, selon la cylindrée du moteur. Prenez dès aujourd'hui rendez-vous avec un détaillant Esso participant au service Hors-pair. Cette offre expire à la conclusion des heures d'affaires, le 19 février 1977.

Maximum d'un coupon par mise au point en 14 opérations

\$8

Maximum d'un coupon par mise au point en 14 opérations

Voitures 8 cylindres **Voitures 4 et 6 cylindres**

Voici ce que nous vous proposons:

- Vérification préliminaire de l'allumage
- Vérification et nettoyage de la batterie, des câbles et de la fixation
- Pose de bougies neuves (bougies comprises); supplément pour bougies à résistance
- Essai d'équilibre des cylindres
- Pose de vis platines et de condensateur neufs (pièces de rechange comprises)
- Pose de rotor neuf (rotor compris)
- Vérification des fils de haute tension, du couvercle de distributeur, de la bobine et du circuit primaire
- Vérification et réglage de l'avance à l'allumage
- Vérification du système de recyclage des gaz du carter
- Vérification et graissage de la soupape du tube vertical de chauffage
- Vérification et réglage du mélange au ralenti
- Vérification du bon fonctionnement de la pompe et du filtre à carburant
- Vérification du filtre d'épurateur d'air
- Dernière vérification de l'allumage

Vidange d'huile, filtre neuf

Plus vérification en 7 opérations

1088

OU MOINS

La vidange d'huile comprend jusqu'à 4 pintes d'huile à moteur Esso Extra, ainsi qu'un filtre neuf.

La vérification en sept opérations comprend les fonctions suivantes: examen du niveau de l'antigel, du liquide de batterie, du fluide de servo-direction, du fluide de frein et de boîte de vitesses, du liquide de lave-glace et du filtre d'épurateur d'air.

Nos détaillants garantissent leur travail pendant 90 jours ou pour 4.000 milles.

Les tarifs indiqués pour ces offres spéciales du service Hors-pair sont le maximum exigé par les détaillants participants, pour la plupart des voitures.

Servez-vous de votre carte de crédit Esso. La majorité des stations Esso acceptent également les cartes ChargeX ou Master Charge.

CETTE OFFRE EXPIRE LE 19 FEVRIER 1977

Avec nous, vous faites du chemin

LISTE DES PARTICIPANTS AU SERVICE HORS PAIR			
MARIUS RICHARD	2865, CHEMIN SAINT-LOUIS	SAINT-FOY	
HILAIRE SIROIS	2673, CHEMIN SAINT-FOY	SAINT-FOY	
ROLAND HAYET	2906, BOUL. LAURIER	SAINT-FOY	
MAURICE BELLEAU			
QUATRE-BOURGEOIS ESSO	3229, QUATRE-BOURGEOIS	SAINT-FOY	
CLAUDE JULIEN	222, RUE SAINT-PAUL	QUEBEC	
RENE FORTIER			
CHARLESBOURG ESSO	7950, BL. H.-BOURASSA	CHARLESBOURG	
ARMAND BERNARD			
DU JARDIN ESSO	4001, BL. DU JARDIN	ORSAINVILLE	
ANDRE HENRY	356, 3 ^e AVENUE	QUEBEC	
PIERRE LAMONTAGNE	487, BOUL. BASTIEN	NEUFCHATEL	
NEUFCHATEL ESSO			
PAUL PAGEAU	1395, CHEMIN SAINT-FOY	QUEBEC	
HOLLAND ESSO			

Fer: la hausse des coûts retarde de nouveaux projets

L'année achevée aura été celle du fer au Canada. Pour la première fois depuis de nombreuses années, la valeur de la production de fer a surpassé le cuivre et même le nickel. 62,7 millions de tonnes, contre 49,5 millions de tonnes en 1975 alors que l'industrie a été affectée par une grève, ont été expédiées. Soit une valeur de production de \$1,24 milliard (\$918 millions en 1975), contre \$1,1 milliard pour le nickel et \$1,12 milliard pour le cuivre.

Au cours de l'année, les producteurs du Lac Érié, qui donnent le ton aux prix, ont augmenté le prix de la tonne de fer en deux temps par 12,5%. Et dès les premiers jours de 1977, l'importante aciérie américaine

l'industrie, avait budgété un coût de \$300 millions pour la mine et le concentrateur du Mont Wright et la ville minière de Fermont. Devant la Commission Cliche, le président de la Québec Cartier, M. Jim Pattison, a révélé que les coûts globaux s'étaient chiffrés entre \$600 et \$700 millions.

Même phénomène pour le concentrateur de l'Iron Ore de Sept Îles. Les travaux ont commencé au printemps de 1970; ils devaient s'achever en 1973. L'an dernier, un \$10 millions supplémentaire a dû être ajouté en réparations ultimes. Si bien que le coût du projet est passé de \$190 millions à près de \$400 millions en six ans. Et le concentrateur, d'une capacité de 6 millions de tonnes l'an, ne tourne qu'à 80% de capacité.

Le dernier-né des projets, celui de Sidbec-Normines à Fire Lake n'a pas manqué de souffrir aussi de la montée fantastique des coûts. De \$550 millions avant la grève de 80 jours de la construction cet automne, le coût total s'établissait en début d'année à \$600 millions. L'ensemble du projet comprend l'ouverture de la mine de Fire Lake, la modernisation de l'ancien concentrateur de la Québec Cartier à Gagnon et la construction d'une usine de bouillantage à Port Cartier.

La capacité de production de ces trois projets porte à 30 millions de tonnes la capacité de production totale du Québec. Pour la première fois, la production minière québécoise pourra dépasser celle de Terre-Neuve qui, grâce au Labrador, se classe au premier rang des provinces canadiennes.

Des projets mis en veilleuse

Ce développement formidable de notre industrie du fer masque toutefois une tragique réalité, comme le soulignait récemment le président de Hollinger Mines Ltée, M. A.L. Fairley: notre industrie du fer est devenue non-compétitive pour les projets futurs.

De nombreux gisements de fer du Labrador tels ceux de Bellechasse Mining, Mount Wright Iron Mines, Dominion Jubilee Corp. et Québec Cobalt & Exploration risquent de dormir pendant encore dix ans, avant que les coûts de mise en production aux USA et dans les pays en voie de développement, le Brésil surtout, rejoignent nos coûts gonflés par l'inflation et des coûts de main-d'œuvre très élevés. Le projet Feral de la SDBJ (1 milliard de tonnes de fer sur les bords du Lac Albanel) risque aussi d'attendre longtemps.

Comme d'autres aciéries américaines, la Cleveland-Cliffs Iron Co., qui a justement une participation importante dans le projet Feral, s'est retournée vers le berceau ferrier américain des Grands Lacs. Une récente étude établissait que les aciéries américaines pouvaient alimenter les aciéries canadiennes des Grands Lacs à \$3 de moins la tonne... D'ailleurs Stelco et Algoma Steel ont pris une participation dans la mine Tilden de la Cleveland-Cliffs qui vient d'entrer en production à raison de 4 millions de tonnes de concentrés annuellement. On parle déjà de doubler la production à 8 millions de tonnes.

Stelco et Dofasco ont aussi pris des participations, 23 1/2% et 16% respectivement, dans l'agrandissement du gisement de taconite Oglebay, dont la capacité est portée de 2,4 à 6 millions de tonnes l'an. La première aciérie canadienne détient aussi des intérêts de 10% dans deux autres projets ferriers américains: Hibbing Taconite Co. et Erie Mining Co.

Plus révélateur est le rapport du projet St. Joseph Iron en Ontario qui devait développer Steep Rock Iron Mines, filiale d'Algoma Steel. La mise en production était à l'étude depuis quelques années et devait permettre de produire, au coût de \$325 à \$450 millions, 4,4 millions de tonnes de concentrés par année.

Et à la hausse des coûts au Canada s'ajoutent la stagnation du marché de l'acier de par le monde et les faibles profits des aciéries par suite d'une guerre des prix triangulaire Japon-Amérique-Europe. Mais ça, c'est une autre histoire...



jacques forget
mines et métaux

ne Cleveland-Cliffs Iron Co. haussait le prix de ses boulettes de fer de 4,5%. Le prix de l'unité de fer passe donc à 55,5 cents. Une telle "unité" correspond à 1% de contenu de fer par tonne de minerai.

Les ferrières continueront à dominer l'industrie minière canadienne en termes de volume et de valeur de production au cours des prochaines années, grâce aux développements survenus et en cours au Labrador québécois.

Mont Wright, Fire Lake et Sept-Îles

Au début de 1976, La Compagnie minière Québec Cartier, filiale de US Steel et deuxième ferrière canadienne, mettait en production son gigantesque gisement du Mont Wright. En fin d'année, le double concentrateur tournait à 40% de capacité, produisant au rythme de 7 millions de tonnes annuellement. Une quantité équivalente de fer est encore produite à Gagnon, dont le gisement sera bientôt épuisé. A pleine capacité, Mont Wright produira 18 millions de tonnes de fer annuellement.

Le 4 janvier, l'extraction commençait sur la propriété de Sidbec-Normines (Sidbec-Dosco, British Steel et Québec Cartier) à Fire Lake. Depuis un an et demi déjà, Québec Cartier y avait amorcé les travaux; l'an dernier, la filiale de US Steel acceptait de ne conserver qu'un intérêt minoritaire dans le projet Fire Lake (8,23%). Les deux aciéries d'Etat se partagent le reste: 50,1% pour Sidbec-Dosco et 41,67% pour British Steel.

Pour des raisons de marché, Sidbec-Normines qui prévoyait une production annuelle de 4 millions de tonnes à son concentrateur, ne vise plus que 2,5 millions de tonnes. En 1978, la production devrait se chiffrer à 4,2-4,5 millions de tonnes.

C'est en 1973 que devaient être complétés le concentrateur et l'usine de bouillantage de l'Iron Ore du Canada Ltée, à Sept-Îles. Ces installations devaient permettre d'enrichir le minerai extrait à Schefferville au gisement Knob Lake, en exploitation depuis 1954, prolongeant la vie de la mine. Les difficultés techniques ont été très nombreuses, si bien que l'usine de bouillantage, d'une capacité annuelle de 6 millions de tonnes, ne fonctionnerait qu'au plus à 80% de capacité; la longue période de rodage n'est pas encore complétée.

Les coûts ont doublé

Victimes des grèves de la construction, de l'inflation et plus particulièrement de la hausse des coûts de main-d'œuvre, les ferrières ont vu les coûts de leurs projets doubler, du début à la fin des travaux.

Le cas le plus célèbre est celui du Mont Wright où la Québec Cartier, qui connaît pourtant très bien

Le gouvernement péquiste fait le point sur l'amiante

par Jacques FORGET
du bureau du Soleil

MONTREAL — Le dossier du contrôle de l'industrie de l'amiante par le Québec a commencé son cheminement politique. Le conseil des ministres pourrait bien en être saisi d'ici quelques semaines car si une politique doit être rendue publique dans ce secteur, deux dates importantes se rapprochent: le discours du Trône ouvrant la session en février et le discours du Budget en avril.

C'est ce que LE SOLEIL a appris de source sûre. On se souviendra que la question du contrôle de l'industrie de l'amiante par le Québec était au cœur du programme du Parti québécois en matière de politique minière et que depuis son accession au pouvoir, le premier ministre Lévesque a parlé du dossier en termes de priorité. Lors d'une importante interview accordée au prestigieux hebdomadaire américain Business Week, M. Lévesque a rappelé qu'il existait certaines industries, notamment l'amiante, que son gouvernement voulait "domestiquer": non pas la pleine propriété, mais le contrôle.

L'industrie de l'amiante au Québec (cinq mines et quelques usines) a un chiffre d'affaires d'environ \$500 millions, emploie 6,000 travailleurs et maintient 1,200 emplois au niveau de la transformation. Près de \$150 millions sont versés en salaires. En plus des impôts corporatifs, le Québec touche annuellement de \$6 à \$7 millions en droits

miniers; tandis qu'Ottawa recueille environ \$10 millions en impôts corporatifs.

Le ministre Bérubé saisi du dossier

Depuis une semaine, le ministre des Richesses naturelles, M. Yves Bérubé, se penche sur le dossier de l'amiante pour suggérer à ses collègues du Cabinet, d'ici une quinzaine, des solutions possibles pour "québéquer" l'industrie. Le ministre a en mains un rapport d'un haut fonctionnaire de son ministère qui fait le point sur la question, à la lumière du débat qui entoure cette industrie depuis cinq ans et des amorces de solutions envisagées.

De plus, le ministre a dit au SOLEIL qu'il entendait rencontrer les compagnies minières avant de prendre une décision à ce sujet.

Deux grands types de solutions sont possibles: la nationalisation pure et simple et l'accroissement des contrôles législatifs. La première avenue a été implicitement rejetée par M. Lévesque dans ses récentes déclara-

tions publiques. La deuxième possibilité, si elle ne faisait que multiplier les contrôles législatifs, risquerait de frustrer l'électorat nationaliste.

Dans l'optique d'une nationalisation pure et simple de tous ou de certains des cinq producteurs d'amiante québécois, le Québec pourrait suivre la voie que traçait au Manitoba M. Eric Kierans en 1973: prendre la propriété pour maximiser les revenus de cette industrie où le Québec par sa prépondérance contrôle le marché. Les bénéfices récoltés seraient investis dans des secteurs moins rentables de l'économie. On pourrait alors décider de développer ou pas un secteur de l'utilisation de l'amiante au Québec, prenant le contrôle des marchés d'amiante-textile, d'amiante-ciment et de sabots de freins.

Québec a en mains certains contrôles importants qui lui permettent de régir l'industrie; ceux-ci pourraient être étendus de façon à accroître le caractère "public" du secteur, sans toucher à la propriété même. Il s'agit de la solution "à la scandinave".

Mais l'accroissement des contrôles législatifs, forçant par exemple à une plus grande transformation des fibres en produits ouverts au Québec ou à l'accession de nombreux cadres francophones aux postes de commande, pose des problèmes économiques, juridiques et même constitutionnels.

Grâce à son actuel pouvoir législatif de province, le Québec retire d'importantes ponctions fiscales de l'industrie, via l'impôt corporatif et les droits de mines. Contrairement à l'opinion publique qui pointe du doigt l'intégration verticale à des entreprises multinationales de quatre des cinq producteurs, le contrôle fiscal exercé par Québec est assez élaboré. L'impôt corporatif est basé sur les revenus tirés du prix de vente de la fibre au marché, selon les prix affichés par le seul producteur indépendant, Société Asbestos Ltée. Les transferts de dividendes et les mouvements de capitaux des filiales aux sociétés mères sont aussi étroitement surveillés.

Déjà, l'ancien ministre Massé avait forcé en 1975 l'industrie à procéder à des investissements de l'ordre de \$75 millions pour régler le problème de l'amiante. Les compagnies ne pourront toutefois pas toutes se conformer à la date limite du 1er janvier 1978 pour se plier à la norme du cinq fibres de poussière d'amiante par centimètre cube. La réalisation ne se fera qu'au début de 1979.

Dans le cadre législatif actuel, la seule véritable possibilité d'intervention pour le Québec serait d'aménager la structure fiscale de façon à susciter l'utilisation des fibres d'amiante chez

nous pour développer l'industrie secondaire.

La nationalisation du sous-sol

Par son programme électoral, le PQ s'est fait fort de créer un Office de mise en marché de l'amiante de façon à donner aux Québécois le contrôle de cette denrée mondiale. Or, les mines d'amiante de l'Estrie se distinguent des autres opérations minières du Québec en ce qu'elles sont propriétaires de leur sous-sol, celui-ci ayant été cédé par la couronne avant 1880, date de départ fixée par la Loi des mines pour le contrôle du sous-sol par la couronne.

En vertu du droit constitutionnel actuel, le Québec, ne pourrait contrôler à l'extérieur de ses frontières les prix d'un bien produit entièrement par des particuliers comme l'amiante, sans se buter à la prérogative fédérale en matière de commerce interprovincial et international.

L'implantation d'un Office de mise en marché nécessiterait donc le rachat par le gouvernement de tout le sous-sol des Cantons de l'Est. Les profits éventuels justifient-ils les indemnités importantes qui devraient être payées aux compagnies, même si le sous-sol leur serait aussitôt de nouveau aliéné par bail emphytéotique?

Deux mois après l'élection des péquistes, une intervention québécoise dans l'amiante apparaît encore plus difficile qu'avant le 15 novembre.

Et l'achat de Société Asbestos Ltée

Une solution de relative facilité serait l'achat par le gouvernement du contrôle de General Dynamics de St. Louis dans Société Asbestos Ltée, premier producteur indépendant. L'avionnerie américaine possède 54 pour 100 des 28 millions d'actions de sa filiale québécoise. Celle-ci compte trois mines dans l'Estrie et une dans l'Ungava en plus de posséder 10 pour 100 du capital-actions de Société Anonyme Eternit de Belgique, l'un de ses premiers clients. La mine de l'Ungava est aussi branchée sur une usine de transformation de la fibre sise en Allemagne fédérale.

Cette intervention coûterait au bas mot \$50 millions au gouvernement. Joint par LE SOLEIL, le nouveau président de la Société Asbestos, M. Maurice Taschereau a confié que General Dynamics hésiterait à se départir de ses actions à \$30 plus ou moins l'unité. Le marché cote \$25 et le profit par action l'an dernier touchait \$7,50 alors qu'il devrait atteindre les \$7 cette année. Il faudrait donc payer beaucoup plus cher, même si à St. Louis, certains directeurs estiment que l'investissement dans l'amiante au Québec est devenu "une patate chaude".

970 RUE EYMARD
QUÉBEC, Qué.
G1S 4A1

Tél.: (418) 681-4440

DENIS BROSEAU
Arpenteur-Géomètre



BUREAUX A LOUER

- Edifice Bellevue, 1535 Chemin Ste-Foy, Québec.
- 20,000 pieds carrés à louer en partie ou en totalité.
- Occupation mars ou avril 1977
- Bâtisse de 1ère classe, air conditionné, chauffage électrique, vaste stationnement.

— Information: Jacques Lachance - 653-0556

Chez Noranda, nous nous employons à perfectionner ceux que nous employons.



S'il est vrai que le travail ennoblit l'homme, c'est surtout par le défi qu'il présente; et chez Noranda, ce ne sont pas les défis qui manquent.

Voilà pourquoi Noranda présente des possibilités illimitées à tous ceux qui désirent se tailler une carrière au sein de son groupe, qu'il s'agisse d'ingénieurs miniers, de métallurgistes, d'économistes, d'écologistes, sans parler des débouchés offerts dans les disciplines administratives et scientifiques se rattachant à l'industrie minière.

Le Groupe Noranda offre des programmes de formation permanente à ses employés, qu'ils soient anciens ou fraîchement embauchés, avec d'éventuelles allocations de bourses d'étude et parfois même des stages à l'étranger.

L'influence du Groupe Noranda se fait aussi sentir jusque dans les maisons d'enseignement, comme en témoigne l'octroi d'une bourse annuelle à un étudiant de l'Université Laval qui se spécialise avec distinction dans les mines ou la métallurgie.

Si le Groupe Noranda a atteint l'envergure qu'on lui connaît, c'est grâce à une variété d'activités qui le placent parmi les plus importants complexes miniers et industriels du Québec. Pour mener à bien ses différentes opérations, le Groupe Noranda a toujours misé sur la plus indispensable des ressources: son personnel.

groupe noranda

Nous sommes d'ici.

Un REER vous assurera une retraite confortable (1)

Votre retraite sera paisible et agréable si vous l'avez bien préparée. L'aspect financier, sans être le seul à examiner, constitue tout de même votre principale préoccupation si vous ne voulez pas voir les soucis matériels gâcher le repos mérité par votre vie active.

Bien que les gouvernements aient prévu des mesures sociales pour les retraités, celles-ci ne peuvent assurer la réalisation de tous les projets envisagés. Plus de la moitié des retraités vivent à l'heure actuelle en-deçà du seuil minimum de subsistance.

Par ailleurs, il y a la possibilité que la pension de votre employeur, à la condition qu'il y ait une, ne suffise pas à vous assurer d'une retraite confortable. Les meilleures caisses de retraite, des prestations maxima représentant quelque 70 pour cent de la moyenne des revenus que vous avez touchés au cours des cinq dernières années.



marcel boutin
l'épargne-retraite

Par exemple, si votre revenu moyen durant la période en question est de \$10,000, vous toucherez, à la retraite, des bénéfices de \$7,000 par année, ce qui représente une diminution de revenus d'au moins 30 pour cent.

Et même si vous avez participé au fonds de pension de votre employeur, il se peut que vous ressentiez les effets néfastes de l'inflation. En effet, si les versements ne sont pas indexés au taux de l'inflation, votre pouvoir d'achat baissera d'année en année. Ainsi, un taux d'inflation de 9 pour cent réduit à \$9,500 en cinq ans le pouvoir d'achat d'un revenu annuel fixe de \$15,000.

Vous devez donc planifier votre avenir si vous désirez jouir d'une retraite aisée. Il existe bien des moyens d'assurer la sécurité de vos vieux jours. Certains y pourvoient par le moyen de placements mobiliers et immobiliers, par l'achat d'œuvres d'art, de timbres rares, d'or ou de monnaie, d'antiquités, ou par un compte d'épargne.

Ce sont là des formules que nous n'examinerons pas ici. Nous traiterons plutôt des différents régimes enregistrés d'épargne-retraite qui s'offrent à vous, par l'intermédiaire des compagnies d'assurance-vie, de fiducie, de fonds mutuels, des banques, des courtiers en valeurs mobilières, des caisses populaires, des caisses d'entraide, des caisses d'établissement, etc.

Qu'est-ce qu'un REER?

Un régime enregistré d'épargne-retraite est un régime d'épargne dans lequel vous pouvez investir pour votre retraite et différer l'impôt sur le montant investi. Il s'agit d'un contrat, enregistré auprès des gouvernements du Canada et du Québec passé entre vous-mêmes et un agent autorisé pour convertir le montant investi en une rente viagère à une date déterminée ou pour l'accumulation de fonds en vue de la conversion ultérieure en une rente viagère.

Il nous semble opportun de signaler qu'il ne s'agit pas tant d'épargner de l'impôt que de le reporter. Une fois à la retraite, il vous faudra payer de l'impôt sur le revenu (capital et intérêts) que vous retirerez alors de votre REER. Toutefois, il est raisonnable de prévoir que votre revenu, une fois que vous aurez pris votre retraite, sera moins élevé que durant les années où vous travailliez, de sorte que les prestations de votre REER seront assujetties à un taux d'imposition moins élevé.

Qui peut acheter un REER?

Tout contribuable canadien âgé de moins de 71 ans et qui gagne un revenu peut acheter un REER et cela à n'importe quel moment de l'année. Cet énoncé englobe à la fois les personnes travaillant à leur propre compte — professionnels, médecins, avocats, ingénieurs, hommes d'affaires, etc. — et les employés salariés, qu'ils participent ou non au régime de retraite de leur employeur et qui désirent suppléer à la caisse de retraite de leur employeur avec un régime de rente personnel. Les non-résidents qui sont imposables au Canada peuvent aussi participer à un régime enregistré d'épargne-retraite.

Demain: Vous ne devez pas compter sur un REER pour vous dépanner en cas d'urgence.

COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC

APPEL D'OFFRES

La Commission de Transport de la Communauté Urbaine de Québec demande des offres pour la fourniture:

D'UNIFORMES (ou parties d'uniformes) DE CHAUFFEURS

Pour obtenir les formules, enveloppes, cahiers des charges et autres documents ou renseignements, s'adresser à Monsieur Lucien Leclerc, Chef des Services auxiliaires, Commission de Transport de la Communauté Urbaine de Québec, 1500 rue Provinciale, (688-9630).

Toute soumission doit être présentée en double exemplaire sur les formules et sous l'enveloppe cachetée fournies à cette fin, et être accompagnée d'un chèque visé à l'ordre de la Commission, tiré sur une banque canadienne ou une Caisse populaire, représentant au moins dix pour cent (10%) du montant total de la soumission.

Pour être valablement reçues, les soumissions doivent provenir de manufacturiers ou de fournisseurs ayant leur établissement et place d'affaires dans le territoire de la Communauté Urbaine de Québec, et doivent être déposées au siège social de la Commission de Transport de la Communauté Urbaine de Québec, 1500 rue Provinciale, Québec 8, au plus tard le 28 janvier 1977 à 14 heures. L'ouverture des soumissions débutera à 14 heures cinq.

La Commission ne s'engage à accepter ni la plus favorable ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires. La Commission se réserve aussi le droit de répartir ses commandes.

Le Chef des Services auxiliaires,
Lucien Leclerc.

COMMISSION SCOLAIRE DES ÎLETS

5275, rue des Violettes, Charlesbourg (Orsainville)

AVIS PUBLIC

Avis que les États Financiers au 30 juin 1976 ont été approuvés lors d'une réunion du Conseil des Commissaires le 11 janvier 1977 et sont déposés au bureau du sous-signé.

JACQUES AUDY, Directeur général

BILAN AU 30 JUIN 1976

FONDS D'IMMOBILISATIONS

ACTIF

Immobilités, au coût	\$4,635,522
Terrains et bâtisses	2,890,759
Projets en cours - bâtisses	438,798
Ameublement, mobilier et outillage	8,988
Fournitures et matériel	44,110
Fonds de bibliothèques	3,726
Matériel roulant	\$8,021,903

Subventions à recevoir du	
Gouvernement Provincial	\$138,000
Frais de financement temporaire	\$136,039
	\$8,295,942

PASSIF

Emprunts à court terme	\$109,820
Dû au fonds d'opérations courantes	415,754
Comptes à payer	160,029
Revenus différés	138,000
Dettes à long terme	4,365,000
Capital immobilisé	3,107,339
	\$8,295,942

FONDS D'OPÉRATIONS COURANTES

ACTIF

En caisse	\$87,044
Subventions à recevoir du	
Gouvernement Provincial	505,536
Comptes à recevoir	756,825
Frais imputables au prochain exercice	20,323
Avances au fonds d'immobilisations	415,754
Déficit accumulé	
Présumé subventionnable	3,150,567
Surplus	(74,433)
	3,076,134

	\$4,861,616
PASSIF	
Emprunt à court terme	\$3,400,000
Comptes à payer	1,318,369
Coupons et obligations échus	31,052
Prélèvements sur salaires	112,195
	\$4,861,616

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons examiné le bilan de la Commission Scolaire Des Îlets au 30 juin 1976, ainsi que les états du capital immobilisé, du déficit accumulé et des revenus et dépenses du fonds d'opérations courantes de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables et tels sondages des registres comptables et autres documents à l'appui que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

A notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la commission scolaire au 30 juin 1976, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus en comptabilité scolaire, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

LaRue, Gourdau & Aas,
Comptables agréés

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES pour l'exercice terminé le 30 juin 1976

REVENUS	\$
Imposition locale	2,081,258
Gouvernement provincial	7,635,627
Gouvernement municipal	9,756
Commission régionale	28,410
Autres sources	79,032
	\$9,834,083
DÉPENSES	
Activités éducatives	\$2,565,706
Activités de soutien administratif	2,448,047
Activités de recherche et de développement	82,861
Service de transfert	4,702,179
	\$9,798,793
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	\$45,290



Familiale Premier
Plymouth Volare 1977

Tout à gagner avec Plymouth Volaré

La compacte toujours en tête depuis son arrivée.



Coupé Premier
Plymouth Volare 1977,
avec toit "T"

La Plymouth Volare qui est déjà la compacte numéro un au Canada, va encore se surpasser en 77, grâce à ses nouvelles caractéristiques.

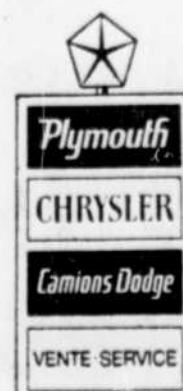
Par exemple, il existe toute une gamme de nouvelles couleurs éclatantes et des teintes métallisées "sunfire". De plus, les modèles coupés, à l'allure sportive, peuvent être dotés d'un nouveau toit "T" à panneaux amovibles. Vous avez aussi le choix entre six moteurs nerveux et économiques. Un d'entre eux est d'ailleurs équipé du nouveau système à mélange pauvre contrôlé par ordinateur et qui procure une performance des plus régulières.

La popularité de la familiale Volare augmente aussi de jour en jour car elle possède 90% de la capacité de charge des grandes familiales. Quant aux modèles sedans, leur aménagement intérieur est des plus luxueux.

Confort et douceur de roulement d'une grande voiture, économie d'une compacte... vous avez tout à gagner à conduire une Volare.

La compacte au confort accentué.

Chez Plymouth, ça roule comme un charme!



NEW YORKER
NEWPORT
CORDOBA
GRAN FURY
FURY
VOLARE
ARROW/COLT
CAMIONS DODGE

Lévesque compte mettre cartes sur table à New York

Le premier ministre René Lévesque a déclaré, hier, au cours d'un entretien sur les ondes de Radiomutuel, qu'il n'était pas question d'annoncer de "grandes nouveautés" lors du discours qu'il doit tenir, le 25 janvier prochain, devant le prestigieux Economic Club de New York.

"Pas de mamours, mais pas de provocations non plus", a dit M. Lévesque qui se propose d'exposer le mieux possible devant les financiers américains la perspective générale du gouvernement. Environ 1.500 billets à \$50 pièce ont déjà été vendus pour le

discours du premier ministre du Québec.

M. Lévesque leur dira: "Voici ce que nous sommes, comme gouvernement. Vous avez des intérêts chez nous. Il ne s'agit pas de se le cacher. Des milliards sont investis ici, sous forme d'o-

bligations de l'Hydro-Québec et du gouvernement. Il y a des industries américaines ici. On les a acceptées jusqu'ici. Elles ne nous ont pas fait de mal autant qu'on sache, sauf qu'on trouve que leur poids est souvent excessif. Il n'est pas question de consulter New York sur quel-

que tribune que ce soit avant de prendre nos décisions. Mais il est assez normal de dire aux financiers américains, à partir du programme du PQ, à partir de l'expérience des premiers mois du gouvernement, quelle est l'enveloppe globale des intentions politiques que nous

avons en essayant de le dire le plus concrètement possible".

Infraction

D'autre part, interrogé sur l'avenir de la Régie des mesures anti-inflationnistes qui vient d'être amputée de son pouvoir contraignant, M. Lévesque a repris en gros les mêmes propos que ceux tenus vendredi dernier par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau.

nald Macdonald, a vertement critiqué son vis-à-vis québécois, M. Jacques Parizeau, pour n'avoir pas consulté le gouvernement fédéral avant de transformer les mesures de contrôle du programme de lutte à l'inflation en un simple organisme de surveillance.

Il précise que lui-même n'a pris connaissance de cette décision du gouvernement

québécois qu'en lisant les journaux.

Selon M. Macdonald, il s'agit là d'une décision politique qu'il juge peu judicieuse.

"Je dois avouer que je n'y comprends rien", a-t-il ajouté. "Rien ne nous a permis de prévoir cette décision de mettre fin à l'entente que le Québec avait conclue avec Ottawa."

Keith Spicer demande des éclaircissements

Il a rappelé qu'une conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances portera, le 1er février, sur l'avenir du programme de lutte contre l'inflation. On sait que cette conférence a été reportée du 25 janvier au 1er février de sorte que M. Parizeau pourra accompagner M. Lévesque dans son voyage à New York.

Au printemps, trois ou quatre provinces, dont le Québec auront à décider si elles vont continuer, même en théorie, à respecter les normes fédérales, à supposer qu'Ottawa veuille les maintenir, ou alors à en sortir une fois pour toutes. Chacune est donc à la recherche d'une formule idéale "d'après-contrôles".

C'est pourquoi, a dit le premier ministre, "ce ne serait pas une mauvaise idée qu'Ottawa mette fin le plus tôt possible

OTTAWA (PC) — Le commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, a révélé avoir demandé qu'on clarifie à son bénéfice deux articles de la loi sur les langues officielles.

Ces deux articles sont ceux disant que le français et l'anglais sont égaux dans les institutions fédérales et que les services fédéraux doivent être offerts à la population dans les deux langues officielles.

"A mon avis, ces deux articles doivent être clarifiés. Cette clarification pourrait être faite par la Cour suprême du Canada ou le Parlement lui-même", de dire M. Spicer.

Sa demande fait suite au jugement rendu mercredi dernier concernant l'utilisation du français dans les communications aériennes.

Le juge Louis Marceau, de

la Cour fédérale, avait débouté les Gens de l'air du Québec qui réclamaient la révocation d'une ordonnance fédérale restreignant l'utilisation de la langue française dans les communications aériennes.

Dans son jugement, le juge Marceau affirme que l'article décrétant l'égalité de l'anglais et du français dans les services fédéraux ne constitue qu'une déclaration d'intention avant l'élaboration des autres articles.

M. Spicer croit pour sa part que cet article est la pierre angulaire de la loi en elle-même plutôt qu'un article ayant le statut d'une déclaration préliminaire.

Il interpréterait aussi plus généreusement que le juge Marceau un autre article de la loi qui affirme que les services bilingues à la population doivent être offerts dans la mesure du possible".

Macdonald

D'autre part, le ministre fédéral des Finances, M. Do-

UNIVERS DECOR INC.

3070 chemin st-louis, ste-foy, tél: 658-0664
563 rue trans-canada, st-david, lévis, tél: 837-3604
8500 boul. henri-bourassa, charlesbourg, tél: 628-9991
(carrefour charlesbourg)
mail 170 jonquière, p.q., tél: 548-3156

de 10 jusqu'à 50%
DE REDUCTION

SUR TOUS LES ARTICLES EN MAGASIN...
SUR ABSOLUMENT TOUT — STE-FOY —
CHARLESBOURG — ST-DAVID ET JONQUIÈRE

VENTE DE JANVIER

du 3 au 22 janvier

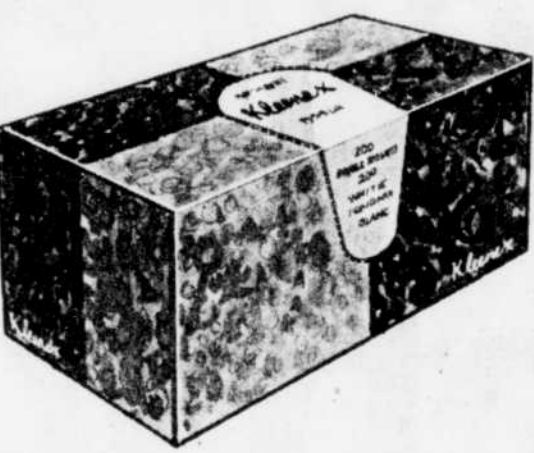
MIRACLE MART

Fermé aujourd'hui pour l'inventaire. Réouverture demain.

**Vos meilleurs achats
beauté-santé pour
cette semaine**



Essuie-tout Kleenex
.95 pqt.
Disponible dans des teintes variées.
Paquet de 2 rouleaux.



Papiers-mouchoirs Kleenex
1.15 2 boîtes
Blanc, rose, bleu, jaune. 200 de 2 plis
par boîte.



**Papier hygiénique
Marlboro**
.95 pqt.
Disponible dans des teintes variées.
Paquet de 8 rouleaux.



**Shampooing
Wella Balsam**
2.50 ch.
Pour des cheveux qui ont l'air en
santé. Donne du corps et traite les
pointes dédoublées. 16 on.



Rince-bouche Lavoris
Employez régulièrement pour une haleine
toujours fraîche. 20 on. plus 12 on.
1.69 chacun



Pâte dentifrice Crest
Une pâte dentifrice qui
a fait ses preuves contre la carie. Ordinaire
ou saveur menthe. 135 ch.



Désodorisant Noxzema
Disponible en ordinaire
ou antiodorifique. 150 ml. 10 onces
1.00 chacun



Cartouche Gillette Trac II
Pour un rasage de plus
près. Paquet de 5
lames. **.89** pqt.



Lotion Jergens
Prend soin de la peau
sèche et rugueuse. 460 ml.
1.49 ch.



Désodorisant Right Guard
Canette bronze. Vous
garde frais toute la
journée. 7 onces.
1.15 ch.



Boules Steinberg
300 boules absorbantes tout-usage
par paquet. **2.15** pqt.



Shampooing Steinberg
Choix de: aux oeufs,
d'or, protéine, aux
herbes ou balsam. 24 on.
.99 ch.



Pain de savon Jergens
Un savon au doux
arôme de fraîcheur. Pain de 4 1/2 on.
4.99 pains pour



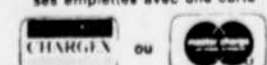
Maxi tampons Stayfree
Tampons très absorbants. Paquet de 48.
2.89 pqt.

Prix en vigueur jusqu'à épuisement des quantités. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités à chaque client.

MIRACLE MART

nous achetons avec autant de soin que vous

C'est beaucoup plus facile de faire ses emplettes avec une carte



4350, 1re Av.,
Charlesbourg, Québec

Place Ste-Foy, 2440, boul. Laurier
Ste-Foy, Québec

OUVERT • LUNDI À MERCREDI 9h À 18h • JEUDI ET VENDREDI 9h À 21h • SAMEDI 9h À 17h

Achetez vos billets pour les
matchs des Canadiens au
comp. TSN des magasins
Miracle Mart.

chronique du jour

Comment choisir sa calculatrice de poche

La Fédération québécoise du loisir scientifique a publié dernièrement un guide d'achat d'une calculatrice de poche à l'intention des consommateurs. Ce dossier a été préparé par trois spécialistes de la mathématique. On y trouve la description d'une calculatrice, ainsi que l'énumération des caractéristiques à rechercher lors de l'achat de ce petit appareil. De plus le guide indique quel type de mini-calculatrice peut répondre aux divers besoins des consommateurs. On peut se procurer gratuitement ce guide en s'adressant à la Fédération québécoise du loisir scientifique, 1415, est rue Jarry, Montréal.

Gagnant d'un concours

C'est un étudiant de Victoria, en Colombie-Britannique, Dale Hitchcox, qui a remporté le premier prix du concours national d'affiches organisé par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration du Canada. Par ce concours, on invitait les étudiants à soumettre un dessin visant à encourager les employeurs à engager des étudiants pendant les vacances de l'été. Quelque 650 dessins ont été soumis par des concurrents venant de tous les coins du Canada. Cent participants provenant du Québec ont soumis des dessins; plusieurs d'entre eux étudient les arts graphiques dans des écoles secondaires, des CEGEP ou à l'université.

Déficit de \$2 millions à la CECM

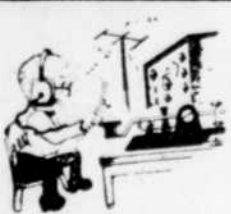
C'est par un déficit de \$2 millions que s'est soldée la dernière année financière de la Commission des écoles catholiques de Montréal, terminée en juin 1976. Alors même que les autorités s'attendaient à un surplus de plus d'un demi-million de dollars... Ce "trou" provient de la différence entre la rétroactivité salariale admissible et la rétroactivité non admissible; cette différence s'élève à \$3 millions. La CECM a comblé une partie en puisant dans ses surplus. Le reste (\$1.9 million), il faudra tenter de le trouver ailleurs. La CECM pourra aller chercher de l'argent soit au conseil scolaire de l'île de Montréal, soit au ministère de l'Éducation.



Une plus grande surveillance

Constatant que des enfants qui utilisent le transport scolaire sont victimes d'accidents, l'Association des commissions scolaires du diocèse de Québec croit qu'une surveillance accrue de la part des policiers municipaux et provinciaux serait une façon de rendre plus efficace l'application des règlements sur la sécurité routière. De plus, le comité exécutif de l'Association a décidé d'intensifier sa campagne de sensibilisation auprès du grand public afin qu'il prenne conscience du danger que courent les étudiants transportés par autobus. L'Association rappelle aussi que le public peut dénoncer un "chauffard" qui ne respecte pas les lois.

TELEPHONEZ DE VOTRE AUTO



Contactez le monde et ayez votre propre téléphone dans votre auto. Démonstration gratuite. Cours débutant le 19 janvier, aussi par correspondance.

LES SERVICES V.E. INC.
4264, St-Félix, Cap-Rouge, Qué.
Tél.: 658-7388
Permis provincial # 669567

Jacques Langlois
opticien
D'ORDONNANCES

LUNETTES

475, 3e AVENUE
QUÉBEC 3
TEL.: 523-6690



HOTEL-DIEU
DE QUÉBEC
TEL.: 694-5086

Jacques Langlois
opticien
D'ORDONNANCES

VERRES DE CONTACT

475, 3e AVENUE
QUÉBEC 3
TEL.: 523-6690



HOTEL-DIEU
DE QUÉBEC
TEL.: 694-5086

Jacques Langlois
opticien
D'ORDONNANCES

**YEUX ARTIFICIELS
SUR MESURES**

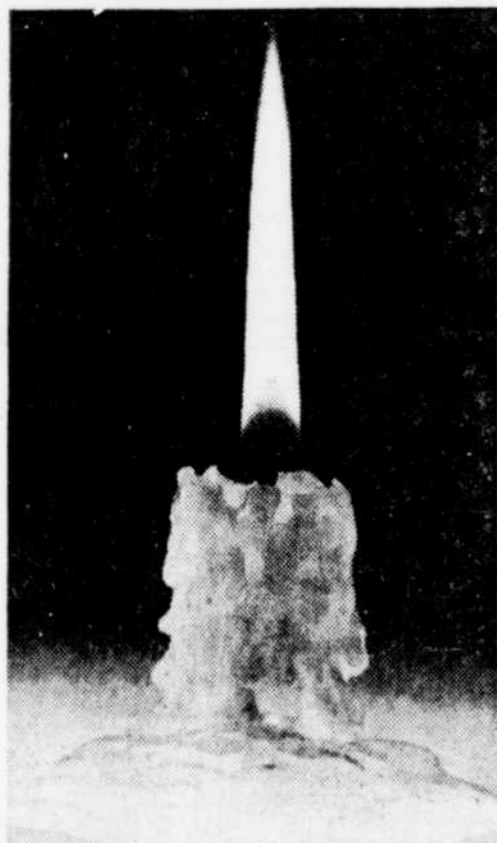
475, 3e AVENUE
QUÉBEC 3
TEL.: 523-6690



HOTEL-DIEU
DE QUÉBEC
TEL.: 694-5086

"On ne sera jamais à court d'électricité."

ERREUR!



La plupart des Canadiens croient fermement qu'au Canada, on disposera toujours de plus d'électricité qu'il n'en faut. Cette croyance erronée s'explique du fait que le Canada est un pays riche en ressources naturelles. Les sources d'énergie électrique devraient donc être intarissables. Il suffit d'appuyer sur un bouton et la lumière s'allume, la maison se chauffe et les appareils électro-ménagers fonctionnent. Nous avons toujours eu de l'électricité en abondance dans le passé et il n'en sera jamais autrement.

Peut-être pas. Présentement, la demande croît à un tel rythme qu'elle pourrait un jour dépasser la production. Imaginez un peu que l'on doive subir le rationnement de l'électricité, des coupures, des pannes.

Ça donne à réfléchir, non? Et pourtant, cela peut se produire. Et dans ce cas, chacun d'entre nous devra en subir les conséquences, non seulement au point de vue confort, mais aussi au point de vue monétaire. En effet, l'industrie et le commerce s'en trouveront ralentis, ce qui affectera la vie économique de tous et chacun.

Les entreprises d'électricité font tout en leur pouvoir pour répondre à la demande toujours croissante, et cela ne s'effectue pas sans problèmes.

Dans le domaine de l'électricité il faut planifier quelque 15 ans à l'avance pour augmenter la production et maintenir un rythme de croissance suffisant

pour répondre à la demande grandissante.

Les taux de l'électricité au Canada étant parmi les plus avantageux au monde, nous avons pris la mauvaise habitude de gaspiller cette précieuse source d'énergie. Il serait peut-être temps de changer nos habitudes.

La demande toujours croissante et le fait que bien des gens utilisent maintenant l'électricité de

préférence aux autres sources d'énergie contribuent à augmenter considérablement la consommation et, par conséquent, la nécessité de créer de plus en plus de centrales et de nouvelles lignes de transport.

Finalement, le but des entreprises d'électricité n'est pas de prendre de l'expansion à tort et à travers mais bien de planifier intelligemment le développement de leurs capacités de production. Elles le font afin de répondre aux besoins de la population canadienne aujourd'hui et dans l'avenir.



**ASSOCIATION
CANADIENNE
DE L'ÉLECTRICITÉ**

Vouloir c'est pouvoir.

"c'est la vente du million"

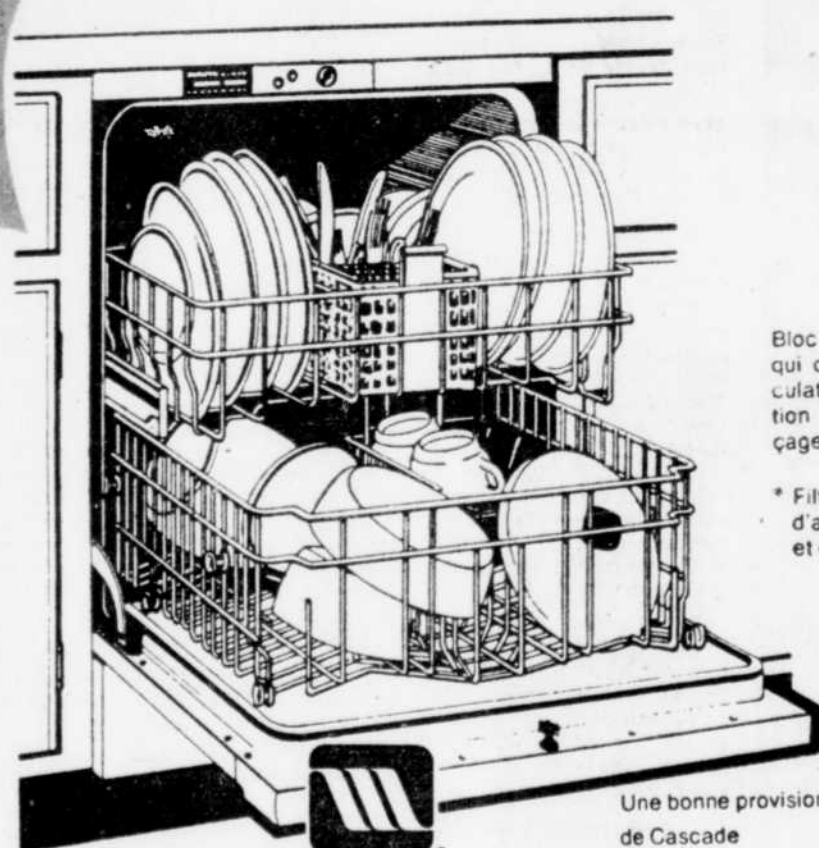
ameublements
tanguay
INC.



Maytag

DU 10 AU 31 JANVIER

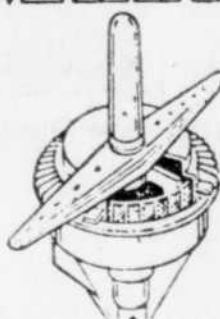
NOS ENTREPOTS REGORGENT DE MEUBLES, APPAREILS ELECTRIQUES, TELEVISEURS DE TOUTES SORTES, POUR PLUS D'UN MILLION DE DOLLARS.
FUTURS MARIÉS, PROFITEZ DES AUBAINES DE LA VENTE DU MILLION.
MISE DE COTE SANS FRAIS ADDITIONNELS AUX PRIX DE CETTE VENTE.



MAYTAG

ENTRETIEN COMPLET PAR DEVANT
SANS DEPLACER L'APPAREIL
**PLUS DURABLE
QUE JAMAIS...
SERVICE ET
DEMONSTRATION
D'USINE**

MAYTAG



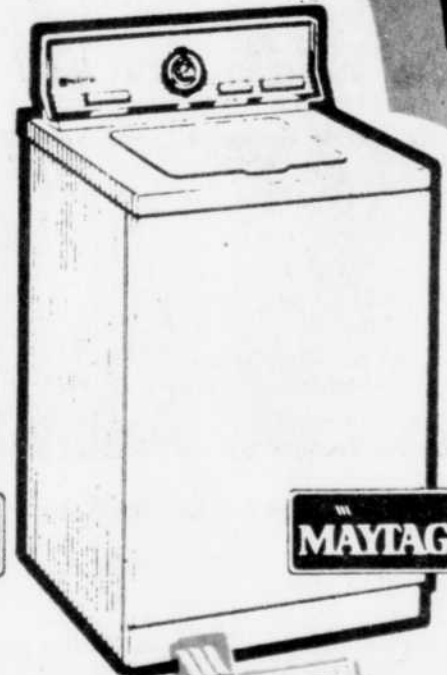
Bloc modulaire de transmission
qui cumule les fonctions de recir-
culation, de filtration et d'évacua-
tion de l'eau de lavage et de rin-
çage. Conception simple et fiable.

* Filtre les petites particules
d'aliments de l'eau de lavage
et de rinçage

GRATIS!



Une bonne provision
de Cascade
avec l'achat
de chaque
lave-vaisselle Maytag.



LESSIVEUSES:

- Lessiveuses "Tissu-Matic" programmées pour tous tissus
- Choix de quatre températures d'eau
- Distributeur d'agent de blanchissage sur tous les modèles (sauf A-106)
- Filtre à charpie immergé
- Cuve autonettoyante à finition d'émail de porcelaine

GARANTIE MAYTAG

LAVEUSE ET SECHEUSE AUTOMATIQUES
GARANTIE COMPLETE — à compter
de la date d'achat
1^{ère} Année — Pièces et main-d'œuvre
Tout l'appareil
GARANTIE LIMITEE ADDITIONNELLE
à compter de la date d'achat
2^{ème} Année — Pièces seulement
sans frais
Tout l'appareil
3^{ème} à la 5^{ème} Année — Pièces
seulement sans frais
Carrosseries, panneaux frontaux
extérieurs et tambour de sècheuse contre
la rouille plus transmission de laveuse
et Si vous déménagez, la garantie
est valide chez tout concessionnaire
de votre nouvelle localité

GARANTIE MAYTAG

LAVE-VAISSELLE
ENCASTRÉS ET CONVERTIBLES
Disponible par l'entremise d'un
concessionnaire autorisé Maytag
aux États-Unis ou au Canada de qui
l'appareil fut acheté.
Réparation ou remplacement sans frais
à partir de la date d'achat
ET — Si vous déménagez, la Garantie vous
suit par l'entremise d'un concessionnaire
autorisé Maytag dans votre nouvelle
localité.

1 AN SUR LA
MAIN-D'ŒUVRE
2 ANS SUR TOUTES LES
PIÈCES DE L'APPAREIL
5 ANS SUR LES PIÈCES
DE LA CARROSSERIE
CONTRE LA ROUILLE

BEAUPORT
535, BOUL. STE-ANNE
667-6282

ameublements
tanguay
INC.

LEVIS
PLACE TANGUAY
833-4511



2 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR